

# Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette  
SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Septembre  
2000

Bureau de dépôt 4900 SPA

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77 b

4900 SPA

31e année

Septembre 2000

## BULLETIN N°103

### Sommaire

– Exposition d'été: discours	Dr A. Henrard	99
– Les bergamotes et Spa	L. Pironet	103
– A propos de Montaigne et les bains de Spa	G. Peeters	106
– Les plus belles photographies du comte du Chastel: Paysans ardennais	J. M. Monville	120
– Concession d'essarts aux spadois en 1569	A. Doms	126
– La 3 <sup>e</sup> édition des "Amusemens des Eaux de Spa"	P. Bertholet	140

Éditeur responsable: Mr René NYS, Avenue Dr Pierre Gaspar, 43 – 4900 Spa – Tél.: 087/77.32.70

Tirage trimestriel du bulletin: 500 exemplaires

*Avec le soutien de la Communauté Française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales).*

*Avec l'appui financier de la Ville de Spa et de son Centre Culturel.*

**GESTION DES MUSEES**

L'ASBL "Histoire et Archéologie Spadoises" assure la gestion du Musée de la Ville d'Eaux et du Musée Spadois du Cheval au profit de la Ville de Spa.

Adresse des deux musées: Avenue Reine Astrid, 77B à 4900 Spa – Tél: 087/77.44.86

Heures d'ouverture: En avant-saison (16 mars au 30 juin) et en arrière-saison (1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre): *UNIQUEMENT LES W-E* de 13h30 à 17h30.

En saison (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) *TOUS LES JOURS* de 14h30 à 17h30.

**ANCIENS BULLETINS**

Tous les bulletins édités à ce jour (n° 1 à 100) restent disponibles et peuvent être acquis auprès de l'ASBL au prix de 125 frs pièce (frais de port compris lors des envois trimestriels).

**TABLE DES BULLETINS PARUS**

Un répertoire (52 pages) des articles parus dans le bulletin de l'ASBL (n° 1 à 100 couvrant la période 1974 à 1999) est disponible au prix de 200 frs (plus 50 frs pour frais d'envoi). Il est également possible de l'obtenir au comptoir d'entrée du Musée (200 frs).

**COTISATION ANNUELLE**

La cotisation annuelle de membre de l'ASBL "Histoire et Archéologie Spadoises" reste maintenue au montant de 500 frs. Cette cotisation donne droit à l'abonnement du bulletin de l'association (quatre numéros trimestriels). Elle permet aux abonnés d'avoir accès gratuitement au Musée de la Ville d'Eaux (Bois et Jolités de Spa – Eaux de Spa) ainsi qu'au Musée Spadois du Cheval. Cette gratuité d'accès à ces musées est également accordée aux membres de la famille de l'abonné(e) vivant obligatoirement sous son même toit.

Compte bancaire de l'ASBL: 348-0109099-38 de "Histoire et Archéologie Spadoises ASBL – 4900 SPA"

**LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES (arrêtée en date du 20.07.2000)**

1. Mme Christine SMOLDERS	Spa	7. Mr et Mme Yves RATY	La Reid
2. Mr et Mme J. BAAR	Spa	8. BERSANELLI-RATY	Spa
3. Mme HENDRICKX de GRUTTOLA	Koekelberg	9. Mr Pierre BRAY	Spa
4. Mr et Mme L. de SELYS	Francorchamps	10. Mme GRAFF-WINAND	Vielsalm
5. Mme E. DETHIER-PLUCKER	Spa	11. Mr et Mme A. de SPA	Spa
6. Mr Guy LOUIS	Spa		

*Introduction au vernissage de l'exposition du Musée  
de la Ville d'Eaux consacrée au Livre d'Or  
d'Antoine Fontaine*

Le vernissage qui nous rassemble aujourd'hui a pour fondements les connaissances d'Albin Body et les études si variées qu'il a menées sur le passé de Spa. On sait que ces études concernent notamment nos monuments, nos activités thermales, nos promenades ainsi que le théâtre, la musique, les bois peints, la langue wallonne, et j'en passe.

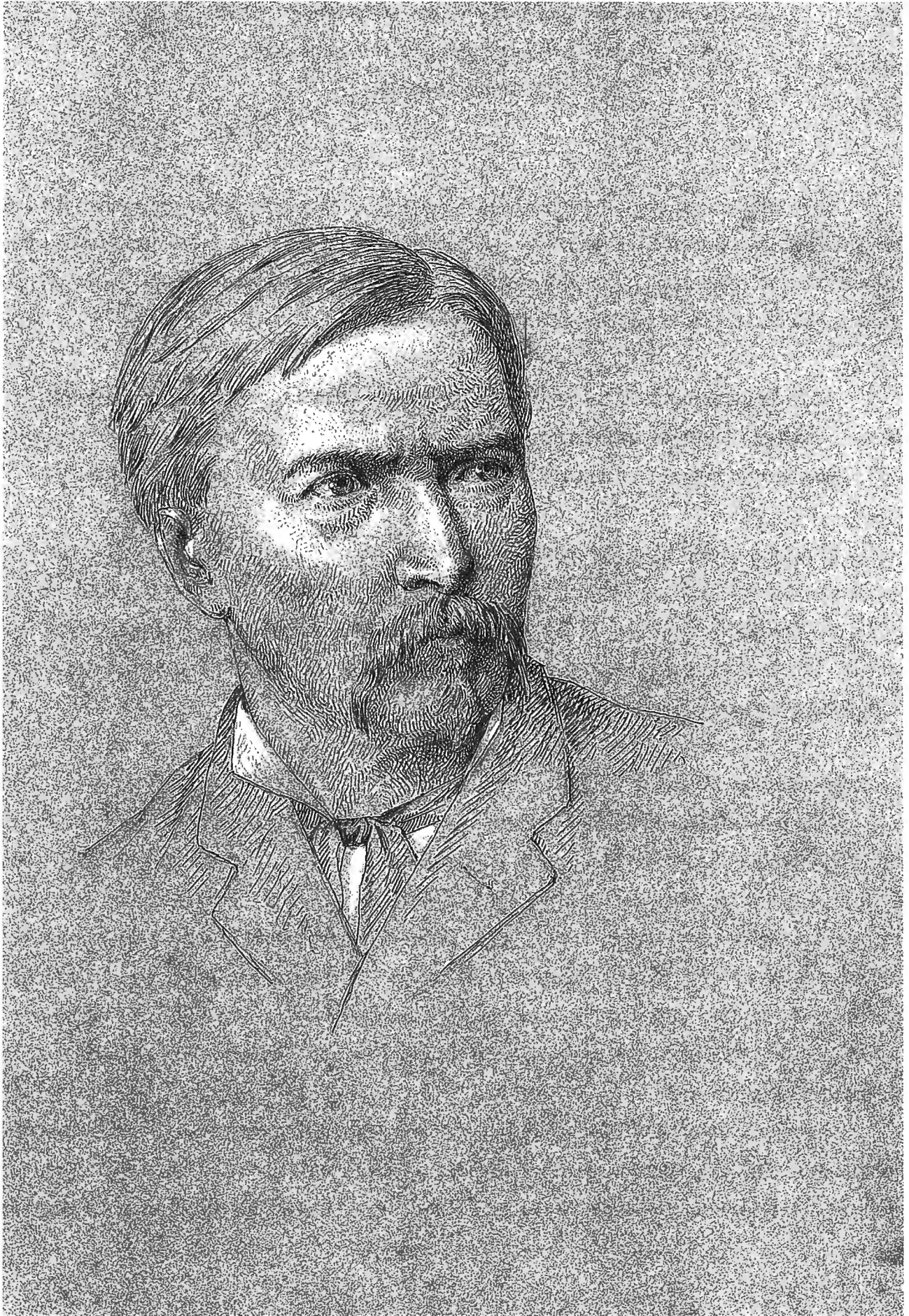
Albin Body s'efforça de nous faire connaître aussi l'identité et les particularités des curistes et des visiteurs. La chose n'était pas simple, étant donné la vogue qu'ont connue depuis le 16<sup>ème</sup> siècle les cures de Spa et la qualité ou le rang social élevé d'un grand nombre de bobelins.

Si nous pouvons aujourd'hui mettre à l'honneur le tableau intitulé Livre d'Or, c'est parce que, convaincu et documenté par Albin Body, le peintre spadois Antoine Fontaine s'appliqua durant douze ans aux études préalables à l'exécution de cette oeuvre monumentale. Ces études, ainsi que certains tableaux, font partie des collections de notre musée, de même que des portraits et des scènes historiques ou bibliques sans rapport avec le sujet du jour.

***Le Peintre Antoine Fontaine***

Né à Spa le 12/12/1830 - donc de 6 ans l'aîné d'Albin Body -, il peignit précocement à Spa et suivit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts fondée en 1844 où il fut l'élève de Joseph Body, père d'Albin et de l'artiste bruxellois Delvaux. Il se perfectionna ensuite à Liège, Bruxelles, Anvers et Paris, moissonnant succès et prix. Devenu ainsi portraitiste et paysagiste, il fut par concours choisi comme professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Spa en 1860 pour être promu directeur de cet établissement en 1862. Dès lors, il siégea dans presque toutes les commissions des Beaux-Arts successives de la Ville de Spa, contribuant grandement en 1894 à l'exposition rétrospective du cinquantenaire de l'Ecole.

Notre musée possède plusieurs toiles de Fontaine dont nous citerons seulement le portrait du bourgmestre Jules Lezaack, dont le peintre fit don à la Ville en 1884 et un tableau d'inspiration biblique offert par le concessionnaire des jeux à la Ville de Spa en prévision de la création du musée.



*Autoportrait d'Antoine Fontaine. Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

A son décès, le 24/12/1898, Antoine Fontaine avait à son actif 36 ans d'enseignement du dessin et de la peinture. Son buste en terre cuite, réalisé par Léon Decerf, fut offert à notre musée par sa petite-fille en 1965.

Quant au Livre d'Or, vous savez qu'il s'agit d'une toile longue de 10 mètres et haute de 3,50 m, exposée en permanence dans le Jardin d'Hiver du Pouhon Pierre le Grand.

Ouvrons une parenthèse. D'autres manifestations ont précédé notre initiative de ce jour. Il y eut notamment au Cercle Artistique en 1964 une rétrospective des oeuvres d'Antoine Fontaine, grâce à des prêts consentis par le Musée de la Ville d'Eaux et par divers collectionneurs. L'aide apportée à cette occasion par Mademoiselle Madeleine Fontaine, petite-fille de l'artiste, fut considérable.

Nous rappellerons aussi que le 29 juin 1986, à l'initiative d'un comité présidé par Monsieur Pierre Gendarme, un cortège intitulé Le Livre d'Or de Spa fut organisé. Dix calèches parcoururent nos rues, calèches occupées par des personnages rappelant chacun une personnalité célèbre, musicien, écrivain ou artiste de théâtre, venue à Spa entre 1845 et 1870. L'objectif était notamment d'aider financièrement une restauration de la peinture et de son encadrement.

En ce qui concerne l'exposition qui nous réunit, il faut rendre hommage, une fois encore, à Madame Marie-Thérèse Ramaekers et à sa collaboratrice Madame Marie-Christine Schils pour le travail de recherche sérieux et efficace, mené au Musée et à la Bibliothèque communale, d'éléments en rapport avec les 96 personnages du tableau. La compétence de Monsieur Jean Toussaint, bibliothécaire en chef, fut à cet égard précieuse. La présentation, en vitrine notamment, de ces nombreuses pièces demanda beaucoup de travail à la Conservatrice et à son adjointe. Je dois aussi rendre hommage sur ce plan à notre Trésorière Madame Laupies et, pour son aide technique très efficace, à Monsieur Patrick Charlier. Je ne veux pas oublier non plus Monsieur René Nys, notre secrétaire, ni nos administrateurs Mr et Mme Caro-Harion, Mme Andrée Martin et Melle Rouchet, Mrs Henri Doneux, René Sart et Maurice Crehay. Merci aussi à nos gardiennes Mmes Steinier, Decerf, Thill et Dehareng et à Mr Boulanger.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer au nom d'Histoire et Archéologie spadoises nos remerciements à Monsieur le Bourgmestre J. Houssa, aux membres du Collège échevinal et aux conseillers communaux pour le soutien important qu'ils accordent à nos activités.

Docteur A. Henrard

*Cette exposition est visible tous les jours jusqu'au 30 septembre 2000 au Musée de la Ville d'Eaux de 14h30 à 17h30.*



1. Ce coffret en carton, décoré à la gouache d'une scène galante en médaillon enlacé d'une guirlande fleurie fait penser aux modèles sortis de la tableterie spadose d'époque Louis XV caractérisée par le couvercle bombé. La toilette de la dame à la coiffure serrée et à la jupe très ample est typique du milieu du XVIII<sup>e</sup> s. L'intérieur est doublé d'écorce de bergamote. Coll. Musée International de la Parfumerie à Grasse. Photo de l'auteur.



2. Boîtes bergamotes. Santons du XIX<sup>e</sup> s. : Petit garçon au tambour, petite fille, Roi Mage, Napoléon. Musée de Grasse. Cat. Expos. 3000 ans de parfumerie... 1980. Grasse n° 621. Photo de l'auteur.

### LES BERGAMOTES ET SPA

Notre ami Jean-Louis Canoy, connaisseur en ouvrages en bois de Spa, a publié dans le précédent bulletin la description commentée d'une bonbonnière ronde en bois ornée de deux vues de Spa et doublée intérieurement d'écorce de bergamote<sup>1</sup>.

Cette petite boîte fabriquée à Spa à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mérite la définition de bergamote, telle que reprise à l'ouvrage de référence "Trésor de la langue française":

"Bergamot(t)e, subst. fém.: agrume assez acide, à l'odeur très agréable, fruit du bergamotier... Par métonymie, vieux, Bonbonnière en bergamote, Bonbonnière doublée d'écorce de bergamote séchée."<sup>2</sup>

L'auteur signale que l'on ne s'est pas simplement contenté de coller des plaques ou lamelles d'orangette pour recouvrir le bois. Il n'y a en effet aucune trace de quelconque découpage qui soit visible sur les deux parties de notre boîte.

Pour confectionner le garnissage de cette bonbonnière, on peut supposer que l'on a utilisé la technique du mandrin, sur lequel était ligaturée l'écorce retournée de la bergamote. En séchant, celle-ci rétrécissait et épousait la forme du moule.

En l'occurrence, pour le garnissage de cette boîte, ce mandrin devait avoir une forme cylindrique correspondant à la circonférence intérieure.

Tapisser d'écorce fraîche de bergamote l'intérieur de la boîte ne pouvait convenir car la périsperme de ce fruit, en rétrécissant, ne pouvait adhérer aux parois.

La publication de la découverte de cette bergamote spadoise nous a amenés à consulter "les Amusemens de Spa" de notre bibliothèque qui contient deux textes précis concernant les bergamotes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'édition de 1782, Jean-Philippe de Limbourg décrit ces bonbonnières: "La plupart sont des bergamotes simples et naturelles, ou peintes avec des Cupidons, ou d'autres sujets galans et une devise assortie..."

<sup>1</sup> J.L. Canoy: *Bonbonnières ou bergamotes*. H.A.S. juin 2000, p. 54-55.

<sup>2</sup> Ed. Centre National de Recherches Scientifiques. Paris. 1975, p. 408.





3. Boîte bergamote surmontée d'une femme à la fontaine. Santon.  
Musée de Grasse. Cat. Expos. 3000 ans... N° 621. XIX<sup>e</sup> s.  
Photo J. Mayer Grasse.

Il relate ensuite une visite à l'officine de l'apothicaire Deleau, située près de la fontaine du Pouhon et offrant ces mignons objets en vente:

"Je pris une boîte de bergamote peinte pour y garder mes fleurs d'oranges. Il y en a de garnies, avec des découpures sur un fond blanc vernissé, d'autres ornées différemment; et de celles de bergamote au naturel et sans vernis; d'autres même en bois pour ceux qui veulent se borner à cette simplicité..."<sup>3</sup>

Cette énumération entre dans l'essai de classification de notre étude<sup>4</sup>, reprenant: les boîtes bergamotes de poche dans le goût français, celles qui sont au naturel, non ornées, appelées orangettes à Spa, les boîtes revêtues d'une mosaïque de découpures d'écorce. Enfin, parmi ces bergamotes, de Limbourg range des boîtes en bois. Il s'agit, probablement de ces bonbonnières dont J.L. Canoy a trouvé un exemplaire.

La fabrication des bergamotes à Grasse a sans doute débuté sous la Régence et a disparu vers 1850.

Vendues à la célèbre foire de Beaucaire, ou chez les marchands parfumeurs, elles ont porté dans toute l'Europe leur doux parfum et le renom de Grasse avec des "orangettes" qui étaient peut-être des bergamotes non décorées.<sup>5</sup>

Ce sont ces orangettes au naturel importées à Spa qui furent vraisemblablement décorées et vendues en cette ville, car Charles Hault écrivait en 1914 que la famille des peintres spadois était issue, entre autres artistes et artisans, des "enlumineurs d'orangette".<sup>6</sup>

Charles Hault, directeur de l'Ecole de Dessin, était imprégné de la tradition locale, orale et écrite, de la fabrication et de la décoration des Bois de Spa.

Son témoignage situant à Spa des décorateurs de bergamotes garde toute sa valeur.

Louis Pironet

<sup>3</sup> J. Ph. de Limbourg: *Les Amusemens de Spa...* Liège, chez F. J. Desoer, 1782. T.I. p. 43, 94.

<sup>4</sup> L. Pironet, *Essai sur les bergamotes ou orangettes*. H.A.S. décembre 1994, p. 147-163.

<sup>5</sup> Catalogue de l'exposition *3000 ans de parfumerie...* du 2/07 au 22/10/1980 à Grasse. Musée d'Art et d'histoire Provençal, Bergamotes p. 615.

<sup>6</sup> Charles Hault: Notice historique sur les dessinateurs et peintres spadois en introduction au Salon historique d'avril 1914. Wallonia T. XXII n°4, avril 1914, p. 190.

*A PROPOS DE  
MONTAIGNE ET LES BAINS DE SPA*

A Spa, il y a un peu plus de cent ans, on recomposait le Livre d'Or. On cherchait à donner ses lettres de noblesse à la ville d'eaux en appelant le passé à témoigner. L'historicisme était à la mode. Une manière d'accroître le prestige du lieu et d'y appeler de nouvelles générations de touristes. Une façon de commémoration, qui trahissait l'insuffisance du présent.

Aidé des conseils d'Albin Body, le peintre Antoine Fontaine achevait son grand-œuvre en 1894: un tableau regroupant pêle-mêle toutes les gloires nobiliaires, littéraires, artistiques, scientifiques et industrielles qui avaient séjourné à Spa depuis... l'Antiquité. Il ratissait large. Deux ans plus tard, dans la pierre de la Cascade monumentale cette fois, on gravait les noms des visiteurs illustres de jadis et de naguère, en laissant même quelques dalles vierges qui accueilleraient les noms de l'avenir.

*Un patrimoine mythique*

Il est vrai – ou plutôt c'est ma conviction – qu'un lieu sans "passé" n'attache pas autant qu'un lieu chargé d'histoire, que certains lieux n'existeraient pas sans les fantômes qui les hantent. Retirez Victor Hugo à Guernesey, Emile Zola à Médan, Voltaire à Ferney, De Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, aussitôt cette île et ces localités perdraient une grande partie de leur âme. De tels sites se sont "construits", jusqu'à devenir mythiques, autour de ces personnages qui y ont vécu et travaillé, et qui les ont aimés.

Sans doute Albin Body, Antoine Fontaine et leurs émules rêvaient-ils d'asseoir Spa sur un semblable patrimoine mythique. Saint Remacle était un peu suranné et l'image de Pierre le Grand avait pâli. Spa devait trouver d'autres atouts et, comme les noms de visiteurs illustres ne manquaient pas dans ses archives, ce serait chose aisée.

Voire. Il y a une nette différence entre une cité où une grande personnalité s'est imposée – disons-le, tant pis si c'est un vieux mot – par son génie, et une ville où la plupart des personnages que l'on met en avant – à quelques exceptions près – ne se sont donné que la peine d'y passer quelques jours ou quelques semaines de vacances ou de cure, sans rien en dire et, sans rien y faire, au demeurant, que des choses fort ordinaires qui n'ont changé ni leur destin ni le destin du monde. L'historien rencontre ces noms, en parcourant la *Liste des Etrangers*, bien souvent en peine d'y associer la moindre anecdote. Qu'a pu faire, par exemple, à Spa, en novembre 1840, le poète Gérard de Nerval, sinon y goûter un profond ennui? *"J'ai pu même aller voir Spa, à six lieues d'ici [Liège],*

écrit-il à son père, *mais il n'y a plus personne; ce n'est pas qu'il fasse froid, mais la saison des pluies renvoie tous les baigneurs.*<sup>1</sup> Que bâtir sur un témoignage d'une telle banalité?

Des noms, oui, les plus éminents, et à foison. De quoi remplir les 85 mètres carrés de la toile d'Antoine Fontaine. Mais avec quel résultat tangible? Cent ans plus tard, les Spadois n'ont pas une "rue Etienne Arago" ni une taverne "Au Poète assassiné"; les plaques souvenirs et les statues se comptent sur les doigts des deux mains; la stèle "Meyerbeer" à quelques pas de la source de Barisart, est entièrement enfouie sous la végétation, et l'inscription qui rappelle les visites de Guillaume Apollinaire à sa mère en 1899, rue de l'Hôtel de Ville, s'efface d'année en année. Quant au *Livre d'Or* d'Antoine Fontaine, fort bien restauré pourtant, il est aujourd'hui entreposé dans le Jardin d'Hiver du Pouhon, souvent inaccessible.

Il est donc douteux que les Spadois et les Etrangers de la ville, aient été sensibles à ce patrimoine-là et aient jamais partagé l'enthousiasme d'Albin Body s'efforçant d'enrichir Spa d'une sorte d'aura mythique.

Cela constaté, le bon sens voudrait que je dépose ma plume et que je prenne congé du lecteur, puisque mon propos est de l'entretenir de Montaigne, qui a parlé de Spa dans ses *Essais* et dans son *Journal de Voyage*, mais qui n'y a jamais mis les pieds... On ne se refait pas: à l'instar d'Albin Body, aussi futile que cela paraisse, il me plaît de retrouver la trace, si ténue soit-elle, de ces grands visiteurs. Après la famille Hugo, Alexandre Dumas, Marie Duplessis et quelques autres, pourquoi pas Montaigne?

### ***Montaigne fait faux bond***

Pour quelle raison Albin Body a-t-il cru que Montaigne avait séjourné à Spa et l'a-t-il fait protraiturer sur le *Livre d'Or*? Le Fonds Body ne contient qu'un ouvrage de référence qui concerne le philosophe du XVI<sup>e</sup> siècle: le "tiré à part" d'un article paru dans *La Gazette médicale de Paris* en 1859 intitulé "Montaigne. Ses voyages aux eaux minérales en 1580 et en 1581" signé par le Docteur Constantin James. Dans cet opuscule, l'hydrologue cite, pour en contester d'ailleurs le bien-fondé, deux passages du *Journal de voyage en Italie* de Montaigne où il est question des propriétés des eaux de Spa. J'y reviendrai. C'est peut-être à partir de ce seul document qu'Albin Body a conclu au séjour de Montaigne. A la décharge de l'historien, il faut reconnaître qu'il n'était pas évident, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de se procurer le *Journal de Voyage* de l'auteur des *Essais*: les éditions de 1774 et 1775 ne couraient pas les bibliothèques. Aujourd'hui, bien sûr, plusieurs collections de poche ont inscrit ce titre à leur catalogue. Or, sans ce *Journal*, il était difficile de trancher.

<sup>1</sup> Gérard de Nerval, *Œuvres complètes*, Tome I, Gallimard, La Pléiade, pp. 830-831. Lettre 72 – Au Dr Labrunie, son père (Liège, ce 17 novembre 1840).

A la suite d'Albin Body, bien d'autres historiens spadois, trop confiants dans la sûreté des informations de leur grand devancier, ont repris l'anecdote sans la vérifier. En 1981, Georges Spailier note que "*le célèbre moraliste français, auteur des Essais, vint enrichir [à Spa] son expérience des hommes*"<sup>2</sup> et Georges-Emile Jacob, dans *Rues et promenades de Spa*<sup>3</sup>, republié en 1983, ne corrige pas davantage.

Mieux avisé, Pierre Lafagne, en 1968, se reporte aux *Essais* et au *Journal*, et rectifie. "*Le cas de Montaigne, en 1580, écrit-il, est comparable à celui de Marguerite de Valois en 1577. Il souffrait de la gravelle et cherchait des eaux capables de le soulager; dans Les Essais (Livre II, ch. 16), il écrivait notamment "qu'en Toscane, on fait grand fête des bains de Spa". Il eut tout d'abord l'intention de se rendre en Ardenne, puis, renseignements pris auprès du jésuite Maldonnat, il changea d'avis. Il suffisait sans doute que tout le monde se rendit volontiers aux eaux de Spa pour que Montaigne, lui, se rendit à Plombières Ce qu'il fit.*"<sup>4</sup>

Bravo pour la rectification, quoique je la sente un peu "offensive". Pierre Lafagne semble éprouver quelque dépit de constater que Montaigne fasse faux bond et se dérobe à l'Histoire spadoise. (L'objectivité des historiens locaux – et je me range *fraternellement* parmi eux – dérape parfois, sans doute inconsciemment, lorsqu'il s'agit des lieux auxquels il sont attachés). En effet, où Pierre Lafagne a-t-il pris que Montaigne projetait de se diriger vers l'Ardenne? Et pourquoi accuse-t-il Montaigne de dédaigner Spa au profit de Plombières par une sorte d'anticonformisme primaire? Quant à la phrase de Montaigne qui donne l'impression que la Toscane du XVI<sup>e</sup> siècle tout entière ne jure que par les bains de Spa, Pierre Lafagne l'a sortie de son contexte. Montaigne, en effet, a écrit, dans le chapitre intitulé "*Que nostre desir s'accroît par la malaisance*": "*Ceux de la Marche d'Ancone font plus volontiers leurs veuz à Saint-Jacques, et ceux de Galice à Nostre Dame de Lorete*<sup>5</sup>; *on faict au Liege grande feste des bains de Luques, et en la Toscane de ceux d'Aspa; il ne se voit guiere de Romain en l'ecole de l'escrime à Romme, qui est plaine de François. Ce grand Caton se trouva, aussi bien que nous, degousté de sa femme tant qu'elle fut siene, et la desira quand elle fut à un autre.*" Dans cette série d'exemples très disparates, Montaigne veut montrer, non pas que les bains de Spa passionnent toute l'Italie ou que Caton a raison de délaisser son épouse, mais que l'homme ne se satisfait pas de ce qui est à sa portée et qu'il s'excite seulement sur ce qui est au loin. "*Nostre appetit*, conclut-il explicitement, *mesprise et outrepassse ce qui luy est en main, pour*

<sup>2</sup> Georges Spailier, *Histoire de Spa*, 3<sup>e</sup> édition, J'Ose, 1981, p. 57.

<sup>3</sup> G.-E. Jacob, *Rues et promenades de Spa*, Culture et Civilisation, p. 368.

<sup>4</sup> Pierre Lafagne, *Spa et les Français, Histoire de la plus importante Colonie de Bobelins*, Spa, Les Cahiers Ardennais, 1968, p. 11.

<sup>5</sup> Lorette abrite la Sancta Casa, ou la Maison de la Vierge de Nazareth, relique transportée à Lucques par les Anges... C'est un lieu de pèlerinage marial.



*Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

*courir après ce qu'il n'a pas.*"<sup>6</sup> Convenons-en: la seule déduction que Pierre Lafagne pouvait tirer de cette citation, c'est que les eaux de Spa surgissent dans l'imagination de Montaigne (alors qu'il parle de tout autre chose) *en même temps que* les eaux de Lucques et que donc *les unes et les autres* bénéficiaient à égalité au XVI<sup>e</sup> siècle d'une très large notoriété. En soi, c'est une information à souligner.

### ***Les diverses raisons du voyage de M. de Montaigne***

Quant à la raison de l'intérêt de Montaigne pour les villes d'Eaux, là, Pierre Lafagne ne se trompe pas: c'est bien la gravelle – des calculs dans les reins – qui l'explique. Cette douloureuse maladie s'était déclarée en 1578; Montaigne l'attribuait à son hérédité. *"Il est à croire que je dois à mon père cette qualité pierreuse, car il mourut [en 1568] merveilleusement affligé d'une grosse pierre qu'il avait en la vessie."*<sup>7</sup>

En 1578, Montaigne a 45 ans. Cela fait huit ans qu'il a vendu sa charge de Conseiller au Parlement de Bordeaux et qu'il vit avec sa femme et sa fille dans le château familial dont il est devenu le propriétaire au décès de son père. Retraite active: le châtelain reçoit, lit énormément, rédige ses *Essais* et voyage – il fait, cette année-là déjà, des cures thermales dans les stations pyrénéennes, et notamment à Bagnères-de-Bigorre et à Eaux-Chaudes.

En 1580, il publie à Bordeaux les deux premiers livres des *Essais*<sup>8</sup> et, au mois de juin, il quitte le Périgord pour entreprendre un gigantesque voyage de dix-sept mois qui le conduira en Lorraine, en Alsace, en Allemagne du Sud, au Tyrol et en Italie. Et le voyage eût sans doute duré davantage encore si Montaigne n'avait été rappelé d'urgence à Bordeaux.

Avant de le suivre dans ses pérégrinations, il s'agit, me semble-t-il, de préciser ce que le philosophe escompte des sources thermales lointaines vers lesquelles il va se diriger et pourquoi il ne se confiait pas plutôt à la médecine ou à la chirurgie?

La deuxième question est anachronique. Dans le chapitre des *Essais* intitulé "De la ressemblance des enfants aux pères", Montaigne, au travers d'une attaque aussi ironique et totale que celle que développera Molière au siècle suivant, explique pourquoi il n'a que mépris pour les médecins. *"J'ay esté assez souvent malade; j'ay trouvé, sans leurs secours, mes maladies aussi*

<sup>6</sup> Montaigne, *Essais*, II, XV, "Que nostre desir s'accroit par la malaisance", Garnier-Flammarion, 1969, p. 2777. – Cette considération lui a été directement inspirée par un vieillard de Granaïola, non loin des bains della Villa, le 10 septembre 1581, à qui il a demandé si les habitants des lieux proches fréquentaient les bains de Granaïola: *"Il me répondit qu'il leur arrivait la même chose qu'à ceux qui, pour être trop voisins de Notre-Dame de Lorette, y vont rarement en pèlerinage; qu'on ne voyait donc guère opérer les bains qu'en faveur des étrangers et des personnes qui venaient de loin."* (*Journal de voyage*, Folio, pp. 336-337).

<sup>7</sup> Montaigne, *Essais*, Livre II, chap. XXXVII, "De la ressemblance des enfants aux pères", Garnier-Flammarion, 1969, p. 426.

<sup>8</sup> *Essais de Messire Michel Seigneur de Montaigne, Chevalier de l'Ordre du Roy et Gentil-homme ordinaire de sa Chambre. Livre premier et second.* A. Bourdeaus par S. Millanges, 1580. Il reste environ cinquante exemplaires dans le monde de cette première édition. L'un d'eux est conservé à la Bibliothèque de Bordeaux.

douces à supporter et aussi courtes qu'à nul'autre; et si, n'y ay point meslé l'amertume de leurs ordonnances."<sup>9</sup> On comprend son éloignement quand il ajoute que les médecins du XVI<sup>e</sup> siècle prescrivaient aux coliqueux *"des crottes de rat pulvérisées, et telles autres singeries qui ont plus le visage d'un enchantement magicien que de science solide"*.<sup>10</sup> Quant à la chirurgie, Montaigne y croirait davantage, en particulier dans le cas de la gravelle, qui est "palpable", n'étaient les exemples d'erreurs médicales qu'il connaît: *"Dernièrement, à Paris, un gentil-homme fust taillé par l'ordonnance des medecins, auquel on ne trouva de pierre non plus à la vessie qu'à la main."*<sup>11</sup>

Ignorance et impuissance quasi totales. Certains médecins en conviennent parfois et conseillent alors à leurs patients de s'en remettre à la religion, aux eaux ou au changement d'air. *"Quand ils sont au bout de leur corde, ils ont inventé cette belle deffaite de r'envoyer les malades qu'ils ont agitez et tormentez pour neant de leurs drogues et regimes, les uns au secours des voeuz et miracles, les autres aux eaux chaudes. [...] Ils ont une tierce deffaite pour nous chasser d'auprès d'eux, et se descharger des reproches que nous leur pouvons faire du peu d'amendement à nos maux [...]: c'est de nous envoyer chercher la bonté de l'air de quelque autre contrée."*<sup>12</sup>

Montaigne croit aussi peu aux miracles qu'à la médecine. Par contre, il ne nie pas d'emblée toute efficacité aux eaux pour soulager les maux dont il souffre. C'est la seule partie de la médecine à laquelle il se soit *"laissé aller"*, parce qu'elle est la plus naturelle. Encore que, s'empresse-t-il d'ajouter, *"elle a sa bonne part de la confusion et incertitude qui se voit partout ailleurs en cet art."*<sup>13</sup> Ainsi, en Allemagne, on ne boit pas l'eau; on se baigne quasi toute la journée. En Italie, par contre, selon les lieux, on boit de l'eau, parfois additionnée de quelque drogue, neuf jours d'affilée, puis on se baigne pendant un mois au moins. Ici, on recommande de se promener; là, de se mettre au lit. Les uns se font ventouser jusqu'au sang dans le bain; les autres prennent de légères douches. La plus grande fantaisie préside aux traitements.

Cet intérêt pour les thermes, si important dans la civilisation romaine, s'était quasi complètement éteint pendant le moyen âge, entre autres, sous la pression de l'Eglise qui voyait dans ces endroits des lieux de débauche et de perdition, où l'on se promenait sans pudeur et où l'on risquait de mauvaises rencontres. La crainte des maladies contagieuses avait joué également. La Renaissance a renoué avec les pratiques des Anciens, et les humanistes, à l'instar des Romains, privilégieront les sources chaudes et les bains, plutôt que les sources froides et les ingestions d'eau.

<sup>9</sup> Montaigne, *Essais*, Livre II, chap. XXXVII, "De la ressemblance des enfants aux pères", Garnier-Flammarion, 1969, p. 429.

<sup>10</sup> Montaigne, *Essais*, p. 432.

<sup>11</sup> Montaigne, *Essais*, ibidem, p. 436.

<sup>12</sup> Montaigne, *Essais*, ibidem, p. 447.

<sup>13</sup> Montaigne, *Essais*, ibidem, p. 440.



Dans le Livre II des *Essais*, on lit un plaidoyer en faveur de cette mode antique. Plaidoyer "à la Montaigne", c'est-à-dire tempéré d'ironie et de scepticisme: si il est sûr, dit-il, que les eaux ne font pas de mal et n'aggravent pas les maladies, il n'est pas certain qu'elles produisent une nette amélioration et il est évident qu'elles ne font pas de miracles. Les eaux "décrassent" le corps, ouvrent l'appétit et stimulent la vitalité. Cela seulement est certain.

*"J'ay veu, par occasion de mes voyages, dit Montaigne en 1588, quasi tous les bains fameux de Chrestienté, et depuis quelques années ay commencé à m'en servir; car, en general j'estime le baigner salubre, et croy que nous envourons non legeres incommoditez en nostre santé, pour avoir perdu cette coustume, qui estoit generalement observée au temps passé quasi en toutes les nations, et est encores en plusieurs, de se laver le corps tous les jours; et ne puis pas imaginer que nous vaillions beaucoup moins de tenir ainsi nos membres encroutez et nos pores estoppés de crasse. Et, quant à leur boisson, la fortune a faict premierement qu'elle ne soit aucunement ennemie de mon goust; secondement elle est naturelle et simple, qui aumoins n'est pas dangereuse, si elle est vaine; dequoy je pren pour repondant cette infinité de peuples de toutes sortes et complexions qui s'y assemble. Et encore que je n'y ay apperceu aucun effet extraordinaire et miraculeux; ains que, m'en informant un peu plus curieusement qu'il ne se faict, j'aye trouvé mal fondez et faux tous les bruits de telles operations que se sement en ces lieux là et qui s'y croient (comme le monde va se pipant aisément de ce qu'il desire); toutes-fois aussi n'ay-je veu guere de personnes que ces eaux ayent empiré, et ne leur peut-on sans malice refuser cela qu'elles n'esviellent l'appetit, facilitent la digestion et nous prestent quelque nouvelle allegresse, si on n'y va par trop abbatu de forces, ce que je desconseille de faire. Elles ne sont pas pour relever une poisante ruyne; elles peuvent appuyer une inclination legere, ou prourvoir à la menace de quelque alteration. Qui n'y apporte assez d'allergresse pour pouvoir jouyr le plaisir des compagnies qui s'y trouvent et des promenades et exercices à quoy nous convie la beauté des lieux où sont communément assises ces eaux, il perd sans doubte la meilleure piece et plus asseurée de leur effect. A cette cause, j'ay choisi jusques à cette heure à m'arrester et à me servir de celles où il y avoit plus d'aménité de lieu, commodité de logis, de vivres et de compagnies, comme sont en France les bains de Banieres; en la frontière d'Allemagne et de Lorraine, ceux de Plombières; en Souysse, ceux de Bade; en la Toscane, ceux de Lucques, et notamment ceux della Villa, desquels j'ay usé plus souvent et à diverses saisons."<sup>14</sup>*

L'insistance sur la beauté des lieux, les commodités de logement, le goût de la conversation et la nécessité d'arriver dans les lieux en bonne santé, tout cela laisse deviner que Montaigne est animé d'autres motivations que d'aller seulement chercher un lieu où se soigner. D'autant qu'il fallait une forme digne d'un coureur du Tour de France pour faire des centaines de kilomètres à cheval sur

<sup>14</sup> Montaigne, *Essais*, ibidem, p. 439 – Alexandre Micha qui établit l'édition des *Essais*, publiée par Garnier-Flammarion, signale ce passage comme étant déjà présent dans l'édition de 1580, ce qui est impossible.

des routes dont l'état avait tout à envier aux nôtres. Mais cette force physique, Montaigne semble la posséder: "*Je me tien à cheval sans demonter, tout choliqueux que je suis, et sans m'y ennuyer, hui et dix heures. [...] J'ayme les pluies, et les crotes, comme les canes.*"<sup>15</sup>

Outre le plaisir de voyager, Montaigne, comme tous les humanistes de son siècle, cherche évidemment dans ses déambulations européennes le contact avec d'autres cultures et d'autres formes de penser. "*Le voyager me semble un exercice profitable. L'ame y a une continuelle exercitation à remarquer les choses incogneuës et nouvelles; et je ne sçache point meilleure escolle, comme j'ay dict souvent, à former la vie que de luy proposer incessamment la diversité de tant d'autres vies, fantaisies et usances, et luy faire gouster une si perpetuelle variété de formes de nostre nature.*"<sup>16</sup> Aussi, en voyage, il est attentif à tout, aux moeurs et aux coutumes, à la gastronomie, à la manière de danser, aux habits et à la beauté féminine.

Dernières raisons, plus particulières, de quitter son château: prendre ses distances d'une France troublée par les conflits religieux, oublier les soucis domestiques et s'éloigner temporairement de sa femme, Françoise de la Chassaigne, qu'il a épousée voilà quinze ans. Un mariage de raison, dit-on. Le couple a eu six enfants; une seule fille, Leonor, a survécu. Montaigne exprime de manière très abrupte son désir d'indépendance, sans le moindre romantisme: "*L'amitié maritale, c'est une amitié qui se refroidit volontiers par une trop continuelle assistance, et que l'assiduité blesse. [...] Nous n'avons pas fait marché, en nous mariant de nous tenir continuellement accoués l'un à l'autre [...] d'une manière chiennine. Et ne doit femme avoir les yeux si gourmandement fichés sur le devant de leur mari qu'elle n'en puisse voir le derrière, où besoin est.*"<sup>17</sup>

Ce n'est que cent quatre-vingt-dix ans plus tard que les détails du voyage seront connus par la découverte du *Journal de voyage* de Montaigne. Le manuscrit dormait dans une malle du château de Montaigne, alors propriété de M. de Ségur, lorsque le chanoine Prunis, qui menait des recherches pour écrire une histoire du Périgord, l'y découvrit au début de 1772. Le chanoine obtint de M. de Ségur de pouvoir emporter le document pour le copier et, grâce à l'appui de d'Alembert, pour en préparer l'édition... lorsque M. de Ségur le déposséda du manuscrit pour le confier à Meusnier de Querlon. On imagine la déconvenue du chanoine Prunis! Le *Voyage en Italie* fut publié en 1774 par Meusnier de Querlon sous le titre *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580-1581*.<sup>18</sup> Le manuscrit, aujourd'hui perdu, était partiellement de la main de

<sup>15</sup> Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre IX, "De la vanité", Garnier-Flammarion, 1979, p. 187. – On lira avec intérêt le *Montaigne à cheval* de Jean Lacouture (Seuil, 1996).

<sup>16</sup> Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre IX, "De la vanité", Garnier-Flammarion, 1979, p. 186.

<sup>17</sup> Montaigne, *Essais*, ibidem, p. 188-189.

<sup>18</sup> Le manuscrit fut perdu au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'édition de Querlon est donc la "Vulgate" du texte de Montaigne.

Montaigne, rédigé tantôt en français, tantôt en italien, et partiellement de la main d'un de ses domestiques.

Cela explique le passage de la première à la troisième personne pour désigner l'auteur. A l'évidence, il s'agit de notes, très négligées dans la forme qui n'étaient pas du tout destinées à être publiées. Rien à voir avec un "journal de voyage" traditionnel.

Les Encyclopédistes qui révéraient l'auteur des *Essais* et son indépendance d'esprit pousseront des cris d'orfraies lorsqu'ils le parcourront: est-ce là "leur" Montaigne? Totalement imperméable à l'Italie renaissante, voilà un homme préoccupé à chaque page de noter la couleur de ses selles et de ses urines et qui court entendre la messe et faire ses dévotions dans chaque église qu'il croise. Arrière, Tartuffe! Nous voilà défrisés. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le jugement a heureusement évolué, mais ce n'est pas l'objet de notre propos.

Ouvrons donc ce Journal à notre tour pour y découvrir les allusions spadoises.

### ***Les Bains de Spa en 1580***

Après un séjour à Paris, à La Fère et à Soissons, le voyage proprement dit commence le 5 septembre 1580. Montaigne n'est pas seul: plusieurs de ses amis, son frère cadet, son beau-frère et des domestiques l'accompagnent, parfois en voiture mais, surtout, à cheval.

Quelques étapes, et voici Epernay où, le 9 septembre, à la sortie de la messe qu'il a entendue dans l'église Notre-Dame, Montaigne rencontre le jésuite Jean Maldonnat<sup>19</sup>, un philosophe et théologien réputé. Les deux hommes entament une longue conversation qu'ils poursuivront à l'hôtel où Montaigne est descendu.

Maldonnat revient de Spa où il a accompagné le duc de Nevers<sup>20</sup>. L'ecclésiastique est assez élogieux pour les eaux de Spa et pour l'accueil et le confort qu'il a trouvés là-bas; moins, pour les effets de la cure. L'intérêt de Montaigne pour les eaux de Spa se marque dans son souci de consigner les remarques pittoresques de l'abbé.

*"Et entre autres choses, parce qu'il [Maldonnat] venait des bains de Spa, qui sont au Liège où il avait été avec M. de Nevers, il lui conta que c'étaient des eaux extrêmement froides, et qu'on tenait là que, les plus froides qu'on pouvait les prendre, c'était le meilleur. Elles sont si froides qu'aucuns qui en boivent en entrent en frisson et en horreur [chair de poule]; mais bientôt après, on*

<sup>19</sup> Jean Maldonnat (1534-1583), après avoir enseigné la philosophie et la théologie au "Collège de Clermont" à Paris (1563) avait obtenu des controverses contre les ministres calvinistes à Poitiers et à Metz. Accusé de captation d'héritage, puis d'hérésie (1574), il fut acquitté et se retira au Collège des Jésuites de Bourges où il rédigea un "Commentaire sur les quatre évangiles". Il fut appelé à Rome par Grégoire XIII, pour participer à l'édition de la Bible grecque. Au cours de son voyage, Montaigne va revoir Maldonnat à Rome, précisément.

<sup>20</sup> M. de Nevers avait tenu des propos désobligeants à l'égard du duc d'Anjou, frère du roi. M. de Nevers avait préféré ensuite s'éloigner pour éviter la colère de sa puissante victime.

*en sent une grande chaleur en l'estomac. Il en prenait pour sa part cent onces; car il y a des gens qui fournissent des verres qui portent leur mesure selon la volonté d'un chacun. Elles se boivent non seulement à jeun, mais encore après le repas. Les opérations qu'il récita sont pareilles aux eaux de Gascogne. Quant à lui, il disait en avoir remarqué la force pour le mal qu'elles ne lui avaient pas fait, en ayant bu plusieurs fois tout suant et tout ému. Il a vu par expérience que grenouilles et autres petites bêtes qu'on y jette y meurent incontinent; et dit qu'un mouchoir qu'on mettra au-dessus d'un verre plein de ladite eau se jaunira incontinent. On en boit quinze jours ou trois semaines pour le moins. C'est un lieu auquel on est très bien accommodé et logé, propre contre toute obstruction et gravelle. Toutefois, ni M. de Nevers ni lui n'en étaient devenus plus sains.*"<sup>21</sup>

Le Docteur Constantin James, je l'ai signalé plus haut, s'est intéressé de près au *Journal de Montaigne*, sans aucune aménité pour l'auteur. "*Notre ennemi personnel*", Montaigne, attaque sans cesse le thermalisme; or, ses descriptions hydrologiques sont tout à fait contestables. Voyez ici, tonne-t-il en pointant le témoignage de Maldonnat à propos du mouchoir: "*Ce dernier détail est inexact. Un mouchoir ne jaunira qu'autant qu'il sera plongé dans l'eau minérale elle-même; il faudra, de plus, un certain temps pour que celle-ci laisse déposer une partie de son carbonate de fer. Du reste, poursuit le cuistre qui reproche à Montaigne de ne songer qu'à "se draper" pour la postérité, je ne puis que renvoyer à mon Guide pratique aux Eaux minérales pour tout ce qui touche aux assertions [peuh!] de Montaigne, non seulement sur Spa, mais sur les autres Bains dont il va nous entretenir.*"<sup>22</sup>

Le séjour à Spa aurait-il plu à Montaigne? J'en doute. Quoi qu'en dise Maldonnat, le confort ne devait pas y être si grand. Assez pour un jésuite peut-être, trop peu pour une Reine en tout cas. Marguerite de Navarre, la fameuse "Reine Margot", alors qu'elle était à Liège en 1577, avait renoncé à se déplacer jusqu'à la ville d'Eaux: "*Les eaux de Spa n'étant qu'à trois ou quatre lieues de là, n'y ayant auprès qu'un petit village de trois ou quatre mechantes maisons, Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon [qui accompagnait la reine] fut conseillée par les médecins de demeurer à Liège.*"<sup>23</sup> Spa n'était encore qu'une bourgade de quelques dizaines de maisons, rassemblées au pied de l'église et autour de la fontaine du Pouhon.<sup>24</sup> L'accès en était difficile, que ce soit à cheval, en voiture ou à pied - et cela rebutait de nombreux voyageurs. Cent-cinquante ans plus tard, l'auteur des *Amusemens des Eaux de Spa* insiste encore sur cette difficulté: "*Soit que l'on vienne du côté de*

<sup>21</sup> *Journal de voyage*, Folio, 1983, p. 75-76.

<sup>22</sup> "Montaigne. Ses voyages aux eaux minérales en 1580 et en 1581.", *La Gazette médicale de Paris*, 1859, p. 7-8, note 3.

<sup>23</sup> *Mémoires de la Reine de Navarre*.

<sup>24</sup> Une illustration de Gilles Pierriers, publiée dans l'ouvrage de Gilles Limborh, "*Des fontaines acides de la forêt d'Ardenne et principalement de celle qui se trouve à Spa*", permet d'imaginer ce qu'était la Perle des Ardennes vers 1559.



*Etablissement thermal de Plombières,  
tiré de M. MOLDOVEANU, « Cités thermales en Europe », éd. Actes Sud, 2000.*

*Liège, soit que l'on arrive du côté d'Aix-la-Chapelle, qui n'en sont éloignés que de six ou sept lieues, il faut traverser des déserts incultes pour la plupart et presque tout pierreux. Ce ne sont que montagnes de toutes parts, qui succèdent les unes aux autres, et au travers desquelles on a tracé des routes imparfaites.*"<sup>25</sup>

N'empêche, malgré ces inconvénients et ces insuffisances, la réputation de Spa est déjà bien établie en Europe, Gilbert Fuchs, alias Lymborh, le médecin personnel du Prince-Evêque de Liège, a publié, vingt ans plus tôt, en 1559, l'un des premiers traités consacrés aux eaux curatives de Spa: *Des fontaines acides de la forêt d'Ardenne et principalement de celle qui se trouve à Spa*. L'ouvrage a paru en latin, puis en français et en espagnol, et connaît un grand succès. Les vertus curatives des eaux y sont mises en avant: hypocondrie, manque d'appétit, constipation, affections de la rate, calculs rénaux, hydropisie, maladies nerveuses et musculaires, stérilité, les eaux soulagent et guérissent tous les maux, y lit-on.

### ***Plombières, Baden et Lucques***

Montaigne ne se détourne pas pour la cause de la route qui le mène, avec ses compagnons fort impatients d'atteindre Rome, vers le sud.

Premier arrêt de dix jours à Plombières, du 16 au 27 septembre. C'est une station thermale modeste où Montaigne boit de l'eau et se baigne, sans souci du rituel des curistes habitués, des drogues qu'ils ingurgitent et des traitements médicaux agressifs qu'ils s'infligent. *"La façon du pays, c'est seulement de se baigner et se baigner deux ou trois fois le jour. Aucuns prennent leur repas au bain, où il se font communement ventouser et scarifier, et ne s'en servent qu'après s'être purgés. S'ils boivent, c'est un verre ou deux dans le bain. Ils trouvaient étrange la façon de M. de Montaigne, qui, sans médecine précédente, en buvait neuf verres, qui revenaient environ à un pot, tous les maints à sept heures, dînait à midi, et les jours qu'il se baignait, qui était de deux jours l'un, c'était sur les quatre heures, n'arrétant au bain qu'environ une heure.*"<sup>26</sup> Montaigne entend juger, de manière tout empirique, les effets de l'eau sur son organisme. Il ne s'embarrasse pas du qu'en-dira-t-on.

Le 2 octobre, il est à Baden où il séjourne pendant cinq jours. L'endroit le séduit et l'étonne par ses capacités: l'hôtel où il loge peut nourrir trois cents personnes à la fois et l'hôtel voisin propose cinquante lits aux voyageurs. Les locaux y sont un peu escrocs avec les étrangers, mais pas

<sup>25</sup> *Amusemens des Eaux de Spa*, Tome premier, Amsterdam, 1735 (Reproduction anastaltique parue aux Editions Culture et Civilisation, 1975) – p. 4.

<sup>26</sup> *Journal de voyage*, Folio, 1983, p. 82.

plus qu'ailleurs. Montaigne y boit plus qu'il ne s'y baigne et s'en trouve bien. C'est là que, dans une note de son *Journal*, il fait une dernière allusion à Spa. L'eau de Baden, dit-il *"est moins nette que les autres eaux que nous avons vues ailleurs, et charrie en la puisant certaines petites filandres fort menues. Elle n'a point ces petites étincelures qu'on voit briller dans les autres eaux soufrées, quand on les reçoit dans le verre, et comme le dit le seigneur Maldonnat qu'ont celles de Spa."*<sup>27</sup>

Remarque qui déclenche un nouveau mouvement d'humeur de Constantin James: *"Ici Montaigne fait confusion. Les petites étincelures ou bulles dont il parle, et qui sont formées par le dégagement du gaz acide carbonique, appartiennent aux eaux gazeuses, et non aux eaux soufrées. Spa en contient, parce que Spa est une eau gazeuse."*<sup>28</sup> Mille excuses, docteur. Dont acte.

Le voyage reprend. Le 25 octobre, Montaigne franchit le col du Brenner et se retrouve en Italie pour plus d'une année. Il s'attarde peu dans les villes qu'il traverse, sauf à Rome, où il passera plus de quatre mois. Son *Journal* s'emplit là de cent faits divers: exécutions capitales, exorcismes spectaculaires, cérémonie d'excommunication, circoncision et tutti quanti.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici, dans une courte parenthèse, l'audience que Grégoire XIII, à la demande de l'ambassadeur de France, ménage à Montaigne et à ses compagnons de route. La naïveté du descripteur y est par trop rafraîchissante. Ce qui frappe d'abord l'auteur du *Journal*, c'est l'allure et la robustesse du pontife octogénaire: visiblement, le pape ne souffre pas des maux dont lui-même est affligé: c'est *"un très beau vieillard, écrit-il, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, âgé alors de plus de quatre-vingts ans, le plus sain pour cet âge et vigoureux qu'il est possible de désirer, sans goutte, sans colique, sans mal d'estomac, et sans aucune sujétion."*<sup>29</sup> Ensuite, comme ses compagnons, Montaigne va baiser la mule du pape. *"L'ambassadeur qui les présentait se mit un genou en terre, et retroussa la robe du pape sur son pied droit, où il y a une pantoufle rouge, à tout une croix blanche au-dessus. Ceux qui sont à genoux se tiennent en cette assiette jusques à son pied, et se penchent à terre, pour le baiser. M. de Montaigne disait qu'il avait un peu haussé le bout de son pied."*<sup>30</sup> Imaginez comme ce détail "touchant" - Grégoire XIII qui soulève gentiment ses orteils pour atténuer l'effort de Montaigne - a dû attendrir les Encyclopédistes!

Tout compte fait, les séjours du philosophe dans les villes d'eaux n'occuperont qu'une part relativement restreinte de son temps: dix jours à Plombières, cinq jours à Baden, et soixante-seize jours à Lucques qu'il rejoint à la fin de juillet 1581.

<sup>27</sup> *Journal de voyage*, Folio, 1983, p.193-194.

<sup>28</sup> Dr Constantin James, "Montaigne. Ses voyages aux eaux minérales en 1580 et en 1581", *La Gazette médicale de Paris*, 1859, p. 13.

<sup>29</sup> Montaigne, *Journal de voyage*, p. 194.

<sup>30</sup> Montaigne, *Journal de voyage*, p. 193.

A Lucques, aux Bains della Villa, regrettant de ne pas l'avoir fait auparavant aussi complètement, il se met à noter, des pages durant, les effets des eaux sur son organisme, avec un luxe de détails sordides. Le soulagement qu'apportent les eaux n'est pas évident.

A Granaiola, dans les environs de Lucques, près d'une autre source, il enregistre la réflexion désabusée d'un vieil habitant qui le conforte dans son hostilité aux médecins. "[Ce vieillard] s'apercevait avec chagrin depuis quelques années que ces bains étaient plus nuisibles que salutaires à ceux qui les prenaient." Pourquoi donc? interroge-t-il, inquiet. Les eaux se seraient-elles corrompues? Mais pas du tout, poursuit son interlocuteur. "Autrefois il n'y avait pas dans le pays un seul apothicaire, et on y voyait rarement même des médecins, au lieu qu'à présent c'est tout le contraire. Ces gens-là, plus pour leur profit que pour le bien des malades, ont répandu cette opinion que les bains ne faisaient aucun effet à ceux qui non seulement ne prenaient pas quelques médecines avant et après l'usage des eaux, mais même n'avaient grand soin de se médicamenter en les prenant; en sorte qu'ils [les médecins] ne consentaient pas aisément qu'on les prît pures et sans ce mélange; aussi l'effet le plus évident qui s'en suivait, selon lui, c'est qu'à ces bains il mourait plus de monde qu'il n'en guérissait; d'où il tenait pour assuré qu'ils ne tarderaient pas à tomber dans le plus grand discrédit et à être totalement méprisés."<sup>31</sup>

Inutile de décrire l'état de transe qui s'empare du Docteur Constantin James lorsqu'il découvre cette dernière énormité...

Mais c'est la dernière, car le 7 septembre 1581, Montaigne apprend par une lettre qu'on l'attend d'urgence à Bordeaux où il a été élu maire. Un dernier arrêt à Rome, et Montaigne regagne le Périgord où il retrouve son château et sa femme le 30 novembre 1581.

Que conclure? Sans doute, qu'il est dommage que Montaigne ne soit pas venu à Spa où il aurait assurément écrit un chapitre, passionnant pour nous, de son *Journal*; mais, plus positivement, que les rares allusions directes à Spa dans les *Essais* et le *Journal*, jointes aux considérations générales et aux interrogations de Montaigne sur le thermalisme et la médecine à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, gardent toute leur force. Après tout, aujourd'hui, si la médecine repose sur des bases scientifiques, l'hydrologie médicale a-t-elle définitivement convaincu le grand public?

Réflexion faite, Montaigne n'usurpe pas sa place sur le *Livre d'Or*: il a infiniment plus de choses à nous dire que certains autres personnages de cette peinture. Et je sais gré à Albin Body de son erreur qui m'a permis de me replonger dans l'oeuvre du grand humaniste.

Guy Peeters

<sup>31</sup> Montaigne, *Journal de voyage*, p. 337.





*Photo 1. Cliché sur verre du Comte du Chastel. Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

*Les plus belles photographies du comte du Chastel<sup>(1)</sup>*

*"Paysans ardennais"*

*(Collection du Musée de la Ville d'Eaux)*

Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion de vous promener autour du magnifique étang de la Havette? Avec ses hêtres pleureurs, son île, ses ponts, cette propriété est sans nul doute l'une des plus belles des environs. Beaucoup de Spadois se rappellent encore le château du comte du Chastel qui dominait l'étang. C'est ce même château qui illustre par ailleurs la couverture des bulletins du Musée en 1985, en relation avec l'exposition d'été consacrée au comte du Chastel.

Certains de nos aînés se souviendront aussi du "Zoo de Spa"<sup>(1)</sup> qui y fut installé de 1950 à 1960 (les vestiges de quelques cages sont encore visibles aujourd'hui). Actuellement, la propriété est privée, toutefois le propriétaire y tolère les promeneurs, qu'il en soit ici remercié.

Mais revenons cent ans en arrière: vers 1900, cette propriété ne comptait pas moins de 65 ha. Outre le château (avec cour intérieure et dépendances), il y avait la maison du chef de culture, la villa des Artistes (disparue), la villa des Gardes (chemin de la Roche) ainsi que la villa Mirette (rue Chelui).

Ce que certains ignorent peut-être, c'est que le comte du Chastel n'était pas le premier à venir s'y installer. Ainsi que l'indiquent les plans Popp et Cerveaux (vers 1865), il s'y trouvait à l'époque une villa répondant au nom de Villa Elisabeth habitée par le vicomte Desmanet de Biesme. Avant 1890, la Havette était occupée par un certain Poumay, propriétaire d'une écurie de course et ancêtre de Georges Collinet, bienfaiteur du C.P.A.S. de Spa. Laissons à Emile de Damseaux le soin de décrire les lieux: *"A peu de distance de Spa, à droite de la route de Stavelot, s'élève dans une charmante situation, l'ancienne villa de M. Demaret de Biesmes, la Havette, aujourd'hui propriété de M. Poumay. Du perron du château le coup d'oeil est splendide, toute la vallée de Spa se déroule sous les yeux: au premier plan la côte encadrée d'un côté par la promenade des artistes, de l'autre par la Sauvenière et la route ombrée qui y conduit; dans le fond Spa, avec ses chalets, si coquets, éparpillés tout autour; au loin, l'échappée entre les montagnes qui sert de lit à l'humble ruisseau qui longe le chemin de fer de Spa à Pepinster..."*

Le recensement de 1890 indique qu'à cette époque, le comte du Chastel de la Horwarderie a acquis la propriété de la Havette.



*Photo 2. Coll. Musée de la Ville d'eaux.*



*Photo 3. Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

Dans son "petit train", Léon Collin, mieux connu sous le pseudonyme de Pierre Lafagne, nous décrit le comte du Chastel avec beaucoup d'admiration: "...partout on retrouve la trace de cet homme débordant d'activité, plein d'initiative et qui savait se montrer généreux. Il vécut longtemps à Spa, mais il ne se contenta pas d'en profiter, il participa réellement à la vie de la ville d'eaux, à sa défense et à toutes ses manifestations artistiques et sportives."

Pierre Lafagne nous rappelle aussi que le comte était un grand amateur de photographies. Lors de la démolition du château, il y a une vingtaine d'années, une partie de ces photos avaient été récupérées dans un fossé et il s'en est fallu de peu pour qu'elles ne disparaissent à tout jamais.

C'est grâce à Messieurs Georges Barzin et Camille Kuppens qu'elles sont aujourd'hui à l'abri, au Musée de la Ville d'Eaux.

La qualité de certaines photos, leur intérêt historique et ancien (la plupart ont été prises il y a plus de cent ans!) mais aussi l'aspect culturel, m'ont poussé à ouvrir cette rubrique intitulée "les plus belles photographies du comte du Chastel" par laquelle je voudrais rendre hommage à ce grand artiste qu'était le comte Albéric du Chastel.

Vous pourrez y voir des clichés sélectionnés de manière thématique. Le premier thème sera la vie rurale avec des photos de "paysans ardennais". Evidemment, si par bonheur vous reconnaissez un personnage ou un endroit, n'hésitez pas à nous le communiquer.

### **Photo 1**

La fenaison, période la plus dure et aussi la plus inquiétante pour nos paysans: *on louke tot l'tins l'baronète* (f. baromètre)<sup>(2)</sup>. Après être fauché, le foin est fané au moyen du râteau (*lu ristê*). Le râteau sert à manier le foin, à le retourner et à le ramasser. Chaque soir ou quand on craint la pluie, on met le foin en tas, *on fêt dès hopês*. Et chaque matin, quand le soleil a évaporé la rosée, *on d'fêt les hopês*. La paysanne à droite sur la photo porte le chapeau typique de la paysanne ardennaise, *lu tchapê a barada*. L'endroit où a été prise cette photo se trouve probablement sur les hauteurs de Creppe, entre le village et la propriété de la villa des Fawes récemment sinistrée.

### **Photo 2**

Cette photo a été prise à partir d'une prairie de fauche sur les hauteurs de Spa, près de la Vecqueterre (à l'ancien dépôt de munitions). On reconnaît la colline de la Heid Fanard avec des villas de l'avenue du Marteau (aujourd'hui avenue Reine Astrid). Le paysan est occupé à lier du foin pour le mettre sur la meule. Le foin était ainsi accumulé sur des fagots autour d'une perche soutenue par des piliers en bois, les *boutans*.



*Photo 4. Cliché sur verre du Comte du Chastel. Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

### Photo 3

Les pommes de terre, base de l'alimentation campagnarde, étaient arrachées fin septembre. Toute la famille participait. Vers 1900, cet arrachage ne se faisait pas encore à la fourche mais à la charrue<sup>(2)</sup> (on distingue derrière les deux enfants, un homme s'appuyant sur une charrue attelée à un cheval de trait). Les deux dames vident une manne (*one banse*) dans le tombereau (*lu clitchèt*), c'est la manne qui sert de mesure: *Nos avans cinkante banses du cromptîres*.

L'outil à gauche de la photo est la herse (*lu hêtche*) qui, traînée par le cheval et alourdie avec des cailloux sert à pulvériser les mottes.

Pour l'anecdote, le mot *cromptîre* viendrait de "Grundbirne" (textuellement: "poire de sol" en allemand). La question de l'introduction de la pomme de terre en notre pays a été fort agitée. En 1880, Albin Body n'a pas hésité à prendre sa plume pour réagir dans un journal spadois afin d'apporter une correction à l'abbé Corblet qui dans un dictionnaire picard dit que le mot "cromptîre" date de l'invasion de 1815, alors que dès avant 1750, on le trouve en usage chez nos aïeux à Spa<sup>(3)</sup>.

Le jour où la *raiaïe* ou récolte de pommes de terre est terminée, on faisait la *cûtnée*: toutes les tiges des *bohées*, rassemblées, sont réunies sur un tas, auquel on met le feu. Quelques bois morts, épines sèches, etc, fournissent suffisamment de braises pour permettre la cuisson des pommes de terre, ce qui se dit: *pèter des cromptîres*. Le tout était arrosé de boissons, bière, vin, genièvre... selon le luxe des faiseurs de *cûtnées*.

### Photo 4

Dame portant un fagot (et quel fagot!) de fougères (*fêchîre*). On distingue la serpette qui pend à la ceinture. Les fougères servaient de litière, à flamber des porcs, à calfeutrer les portes en hiver mais aussi à blanchir certains légumes en les abritant de la lumière, comme les cardons (sorte de chardon amélioré, voisin de l'artichaut, qui était considéré naguère comme un "légume de château". A la fin septembre, on en liait les feuilles et on les entourait de fougères. Cela avait pour effet de les faire blanchir et de les protéger des premières gelées. On en consommait ensuite les côtes (grosses nervures) des feuilles intérieures.

Où se trouvait cette croix?

J.M. Monville

### Références

- (1) "Le Jardin zoologique de Spa" de Monique Caro: Réalités (juin 2000).  
 (2) "Le parler de la Gleize" de Louis Remacle (1937).  
 (3) "Vocabulaire des agriculteurs" d'Albin Body (1883).

CONCESSION D'ESSARTS AUX SPADOIS EN 1569

Coadjuteur de Robert de Berghes depuis 1562, Gérard de Groesbeeck devint vicaire capitulaire quand l'évêque résigna sa charge en avril 1564; il vit son élection par le chapitre cathédral confirmée par le pape (décembre 1564-janvier 1565) et par l'empereur.

Avec grande compétence, il administra son diocèse (1564-1580) et la principauté pendant une période marquée par les progrès du calvinisme, les guerres entre les hérétiques des Pays-Bas et les gouverneurs espagnols<sup>1</sup>. Le nouveau prince-évêque déclencha d'importantes enquêtes générales, notamment en 1560, 1562 et 1570. Vers juin 1565, il promulgua une ordonnance pour le maintien de la foi catholique au Marquisat de Franchimont qu'il adressait principalement au mayeur de Spa; il vint lui-même à Franchimont exhorter les habitants à recouvrer la foi catholique. Rapidement, sans violence, celle-ci se rétablit, les "intraitables" (une quarantaine) étant exilés après avoir pu cependant réaliser leurs biens<sup>2</sup>.

Gérard de Groesbeeck ne craignait pas de venir résider pendant un temps dans les diverses parties de son petit état; c'est ainsi que nous le retrouvons en son château de Franchimont en 1569. Pendant son séjour, les magistrats du ban de Verviers lui offrirent un foudre<sup>3</sup> de vin de Moselle et un boeuf<sup>4</sup>. Les gens du cru lui remirent, sous forme de requêtes, plusieurs affaires à traiter, et parmi elles une demande de la part des Spadois, de pouvoir essarter une partie de leur terroir appartenant au prince-évêque. C'est ce que nous apprend le préambule (*Annexe I*) de la réponse que leur donnera Gérard de Groesbeeck (*Annexe II*), intitulé repris dans les documents suivants<sup>5</sup> (*Annexes III et IV*).

\*

\* \*

Afin d'initier le lecteur à certains procédés de l'agriculture ancienne, nous faisons appel à ce qu'en dit Giovanni Hoyois dans son volumineux ouvrage "L'Ardenne et l'Ardennais"<sup>6</sup>:

<sup>1</sup> Joseph DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1884, p. 259-376.

<sup>2</sup> Paul BERTHOLET, *La paroisse de Spa - Origines et démembrements, in 1574-1974. Quatre siècles de vie paroissiale à Spa*, p. 3.

<sup>3</sup> Tonneau de grande capacité.

<sup>4</sup> Albin BODY, *Notice descriptive et historique du château de Franchimont*, Liège, 1868, p. 70 et Pierre DEN DOOVEN, *Histoire du château de Franchimont - La châtellenie - les châtelains*, Dison, 1970, p. 46.

<sup>5</sup> A Paul BERTHOLET qui nous a signalé l'existence de ce document, qui a ensuite accepté de relire cet article et qui nous a suggéré des améliorations, vont tous nos remerciements.

<sup>6</sup> Deux tomes, Bruxelles, Paris, Gembloux, 1949.

“Ce qu’on appelle essartage en Ardenne répond à une technique spéciale. Il ne s’agit pas d’un simple défrichement, mais plutôt de la mise en culture périodique , pour un an ou deux, d’une portion de terrain boisée ou broussailleuse...Il s’était généralisé en Ardenne, où l’on peut dire qu’aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les bois taillis, qui constituaient la majeure partie des forêts, étaient périodiquement sartés”.

Deux procédés existaient: l’essartage au bois employé après qu’une futaie ou un taillis ait été “coupé à blanc”, et l’essartage à feu couvert que l’on appelle proprement l’écobuage: “Il consiste en deux opérations distinctes: l’arrachage des mottes et la mise à feu. La première se fait en plein été, de préférence après qu’une période de pluie a amolli la terre. On travaille le sol à la houe, ou plus exactement à l’écobue, qui est une houe à large lame, de manière à en détacher des mottes d’une épaisseur variant de trois à dix centimètres, qu’on laisse se dessécher aussi longtemps que possible. Ces mottes, assez longues souvent pour s’enrouler en manchons, reposent en longs alignements, toutes posées sur tranches. Le moment venu, après les regains, à la mi-septembre, crocs et tridents entrent en mouvement. Les manchons sont déroulés à plat sur le sol, comme on range l’herbe fauchée, puis on les entasse, le côté de la terre en dehors, de façon à former des fourneaux de forme conique d’un mètre de hauteur environ, dans l’intérieur desquels on rassemble la mousse, les feuilles, toutes les matières inflammables que l’on peut trouver. Un soir, on y met le feu, et partout s’allument comme de petits cônes de volcans. La meule brûle. On veille à ce que le feu pénètre dans toute la masse; la combustion s’opère lentement , le fourneau s’abaisse graduellement, et l’on obtient finalement un monceau de matières pulvérulentes , auxquelles l’argile calcinée et les végétaux réduits en cendres ou en charbon donnent un aspect à la fois rougeâtre, gris et noir. Ces matières sont répandues sur le sol, puis on sème le seigle et on le recouvre.

L’essartage à feu couvert convient mieux aux taillis, dont il importe de respecter les souches, car elles doivent aussitôt repousser... A la lecture des annexes III et IV, nous avons constaté que le premier des deux territoires concédés aux Spadois était couvert de taillis et de fagnes.

Le sartage se complète par le cherbottage: on ramasse les débris des végétaux incomplètement incinérés, on les amasse et l’on y met le feu.

C’est le seigle que l’on sème sur les sarts; il donne généralement une fort bonne récolte, avec une longue paille, de meilleure qualité et en plus grande quantité que dans les terres de culture. En lande, on récolte après le seigle deux ou trois avoines... L’essartage se fait aussi dans la lande, là du moins où les broussailles sont assez épaisses pour être brûlées. Quand un incendie ravage la Fagne, on n’a plus qu’à semer le seigle dans les cendres de la tourbe”<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 108-111.





*Portrait de Gérard de GROESBECK,  
tiré de CRISMER L.M. « Les eaux de Spa », 1983.*

“Les défrichements n’ont pu se faire qu’en ces périodes de civilisation et de prospérité où les campagnes augmentent leur population et leur production. La conquête de terres nouvelles correspond à une main-d’œuvre en excès et à une consommation accrue”<sup>8</sup>.

La demande de pouvoir essarter présentée à Gérard de Groesbeeck est un indice supplémentaire d’un accroissement de la population spadoise. On sait que lors de l’invasion du marquisat par Charles le Téméraire (1468) Spa avait une population six fois moindre que celle de Theux et quatre fois moindre que celle de Sart<sup>9</sup>. Au temps de Gérard de Groesbeeck, la population spadoise sera de 140 ménages et celle de Sart, de 280. En 1576, Spa comptera 160 ménages pour 190 feux<sup>10</sup>.

Si, en un siècle, Spa a vu augmenter sa population, c’est que, sous le bienfaisant règne d’Erard de la Marck<sup>11</sup>, ce qui deviendra “La Perle des Ardennes”, a vu se créer, autour de la source du Pouhon, une seconde agglomération: le Nouveau Spa. Cette modification du paysage résultait non seulement de l’attirance exercée par le pouhon, mais aussi, pendant la bonne saison, de l’arrivée des curistes et d’une augmentation de la population autochtone. A tous, il fallait assurer la nourriture basée essentiellement alors sur les céréales: le seigle et l’avoine. Pour augmenter ces productions, il était nécessaire d’obtenir du prince du terrain à mettre en culture. En effet, tout ce qui n’était pas propriété privée, particulièrement les bois, lui appartenait. Lui seul pouvait en autoriser le défrichement par les manants; encore se devait-il de ne pas dépouiller l’Etat d’une partie de son capital; il imposera donc, pour compenser la perte de revenu forestier, l’accensement, un loyer annuel à payer à sa Chambre des Comptes.

Au fil du temps, les manants voulaient toujours plus que ce qu’ils avaient obtenu; ils outrepassaient les droits d’usage dans les forêts princières, ce qui ne manquait pas de susciter conflits et procès entre les communautés et les officiers du prince, comme on en trouvera mention dans un document ci-après.

Ce ne sont pas de simples habitants ni même la cour de justice de Spa qui ont présenté la requête au prince-évêque: la cour de justice de Theux s’est chargée de cette mission, comme l’indique le titre des documents: en matière du “haut domaine”, c’est-à-dire de l’air, du sous-sol, de l’eau, des déserts et de la forêt, la haute cour de Theux était compétente *pour toute l’étendue du*

<sup>8</sup> Gaston ROUPNEL, *Histoire de la campagne française*, Paris, 1981, p. 112.

<sup>9</sup> Albin BODY, *Esquisse historique* in Dr. R. WIBAUW, *Traité des eaux de Spa et Guide de l’étranger*, Spa, 1907, p. XIII.

<sup>10</sup> Paul BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in B.S.V.A.H., vol. LXVI, p. 154.

<sup>11</sup> Voir notre article *Le renouveau du Franchimont sous Erard de la Marck*, in *Histoire et Archéologie spadoises*, n° 22, juin 1980, p. 98-110.

*Marquisat de Franchimont*<sup>12</sup>. Les échevins theutois étaient seuls habilités à produire la demande des Spadois; les mêmes recevront en réponse un mandement de Gérard de Groesbeeck (*Annexe II*). Ce n'est pas que le ban de Spa n'ait pas disposé d'une cour de justice: Albin Body l'avait constaté: "Déjà dans la première moitié du siècle suivant, notre agglomération [Spa] possédait une Cour de justice et une chapelle (1327)<sup>13</sup>". Nous regrettons que le plus ancien registre aux œuvres de la cour des échevins de Spa conservé aux Archives de l'Etat à Liège (Spa, n° 1) donne les années 1572-1574 et soit, par conséquent, postérieur de 3 ans à l'octroi du défrichement accordé par Gérard de Groesbeeck.

Comme d'habitude, ce document, daté du 14 juin 1569, rappelle quelles circonstances ont amené le prince-évêque à prendre ce mandement. S'il n'a pas décidé immédiatement sur la requête présentée, il en donne plusieurs raisons: quand il s'est trouvé à Franchimont, le temps et des informations lui manquaient; d'autre part, il ne disposait pas des avis de ses fonctionnaires de la Chambre des Comptes et des renseignements que les documents d'administration auraient dû lui fournir. Dès lors, après avoir pris conseil auprès de la Chambre des Comptes et de plusieurs personnes, Gérard de Groesbeeck décide de créer une commission formée du chanoine Nicolas de Woestenraedt<sup>14</sup>, de Jean de Loncin<sup>15</sup>, gouverneur du Franchimont, et d'Ambroise Loiets, receveur et trésorier général de la Principauté. Ces trois personnages auront à statuer sur les requêtes qui lui ont été présentées pendant son séjour au château de Franchimont; ils devront veiller à ménager tant les intérêts de l'Etat et de la Chambre des Comptes que ceux de ses sujets. Tout en affirmant leur accorder pleine confiance quant aux décisions à prendre, le Prince demande à ses délégués de rédiger un rapport et conclut en ordonnant à tous ses fonctionnaires et sujets du Marquisat d'obéir exactement aux membres de la commission.

C'est accompagnés du mayeur et de trois échevins de la cour de justice de Theux ainsi que de plusieurs habitants de Spa que la commission va circonscrire deux territoires où les Spadois seront autorisés à pratiquer l'essartage. Pour ce faire, ils se rendirent sur le terrain afin de déterminer les cantons essartables. Pour le premier de ceux-ci, ils déterminèrent des points de

<sup>12</sup> Paul BERTHOLET et Patrick HOFFSUMMER, *L'église-halle des saints Hermès et Alexandre à Theux*, in B.S.V.A.H. vol. LXV, p. 74.

<sup>13</sup> Albin BODY, *Esquisse historique...*, p. XII-XIII.

<sup>14</sup> Nicolas de Woestenraedt, originaire du duché de Limbourg, docteur en droit canon et civil, est reçu chanoine tréfoncier de la cathédrale en 1562. Dès sa réception, il sera constamment chargé, vu sa connaissance des langues anciennes et modernes, de représenter son souverain aux réunions du Cercle de Westphalie. Le 1<sup>er</sup> février 1581, il fait partie du Conseil Privé d'Ernest de Bavière qui le nommera chancelier en 1584. Il mourut à Liège le 18 janvier 1588. (Joseph DARIS, *op. cit.*, p. 458 et 623).

<sup>15</sup> Jean de Loncin, seigneur de Flémalle, Gentine, Soye, Malembais, châtelain de Franchimont de 1568 à 1573. Il mourut à Spa le 19 août 1573. (Pierre DEN DOOVEN, [I], *Franchimont, Liste des châtelains*, Spa, s.d., p. 14 et [II], *Histoire du château de Franchimont - La châtelainie- les châtelains*, Dison, 1970, p. 167).

repère: des cours d'eau, de gros rochers, mais surtout des arbres remarquables (chênes, pommier sauvage, aubépine, aulnes), qui seront marqués de trois croix<sup>16</sup>. Pour le second, la délimitation est plus simple: ce sera l'espace compris entre l'orée du bois d'Estienne et le ruisseau descendant de Creppe. De ceux qui, après avoir essarté et semé, feront la moisson de céréales, il sera exigé une gerbe sur neuf récoltées; ils ne pourront, sous peine d'amendes, clôturer les parties de forêts faisant saillie.

La concession de ces essarts permit à la commission de négocier un arrangement avec les bourgmestres et la cour de justice de Spa. Depuis longtemps, un différend à propos des droits d'usage dans les forêts opposait, devant le Conseil Ordinaire<sup>17</sup> du Prince-Evêque, les communautés de Sart, de Jalhay et de Spa à Henry Conrard<sup>18</sup>, gouverneur de Franchimont. Désormais, les autorités spadoises renoncent à poursuivre l'action tout en affirmant qu'elles entendent conserver leurs aisances dans les bois; elles s'engagent, vis-à-vis de Henry Conrard, à compenser les frais que celui-ci avait engagés dans le procès, soit soixante dallers dont le versement se fera en deux fois, la première, à la Noël 1569, et la seconde, le 24 juin 1570.

Au nom du Prince, les commis ont encore déclaré que lui-même et ses successeurs accorderont dans les terrains délimités des aisances héréditaires à ceux qui en feront la demande et que le gouverneur de Franchimont veillera à empêcher tous autres que les manants de Spa d'y venir essarter. (*Annexe III*).

L'arrangement est conclu le 19 juillet par la cour de justice de Theux. Il restait à l'échevin theutois Martin de Goé à le mettre en garde de loi et à le communiquer aux ayants droit.

Après avoir rappelé aux Spadois la requête présentée à Gérard de Groesbeeck et le mandat confié à la commission, il désigne les deux terroirs à essarter. Cette fois, les indications diffèrent dans leur formulation: pour le premier territoire, le texte mentionne des lieux-dits manifestement bien connus des habitants: les limites générales (ruisseau de la Sauvenière, frontières avec le ban de Sart et la terre de Stavelot) et des espaces de fagne (fagnes de Richa, du Corteau, de dessus Selsinne). Ces toponymes ont remplacé les points de repères mentionnés lors de la visite. Nous pouvons envisager qu'il s'agit de ce que l'on appelle actuellement la fagne de Malchamps.

<sup>16</sup> On peut comparer ce texte à la délimitation des dîmes de la paroisse de Spa datée du 4 septembre 1668 où l'on trouve mention du même type d'arbres-limites (Paul BERTHOLET, *op. cit.*, p. 4).

<sup>17</sup> Créé sous Erard de la Marck, en 1518, le Conseil Ordinaire était, en matière civile, la cour d'appel de la Principauté de Liège. Il constituait en principe le tribunal du prince, par opposition aux cours échevinales subalternes ou aux justices souveraines, qui étaient des tribunaux seigneuriaux. (Georges HANSOTTE, *Les institutions de la Principauté de Liège aux Temps Modernes*, Bruxelles, 1987, p. 178-180).

<sup>18</sup> Henri CONRARD fut nommé châtelain le 19 juillet 1544. Nouvelle lettre de commission le 9 juillet 1557. Est remplacé en 1563 par Jean de Presseux (Pierre DEN DOOVEN, *op. cit. I*, p. 14 et *op. cit. II*, p. 167).

Par contre, c'est l'inverse qui apparaît dans la délimitation du second canton: les confins sont mieux précisés que dans le texte précédent (lisière de bois, chemins, terrains avec nom des propriétaires). Il s'agit de l'espace compris entre les villages de Creppe, de Winamplanche, de Marteau et le magasin Delhaize. Enfin est particularisée l'autorisation d'essarter pour ceux de Winamplanche résidant sur le ban de Spa; mais rappel est fait à tous de la défense de clôturer du côté de la forêt et de l'obligation de fournir la neuvième gerbe. (*Annexe IV*).

Dès lors, les Spadois ont pu se mettre à l'œuvre. A l'époque, les techniques agricoles demeuraient rudimentaires: l'essartage constituait le seul procédé d'agrandissement des surfaces cultivables.

Profitant du décès, en 1572, du curé de Sart, l'évêque créera la paroisse de Spa, démembrée de celle de Sart; elle sera érigée le 29 décembre 1573, en même temps que celle de Jalhay. Les 140 familles spadoises qui, à ce moment, étaient redevables de la dîme, disposeront désormais de réelles améliorations tant au temporel (de nouvelles terres) qu'au spirituel (la paroisse)<sup>19</sup>.

\*

\* \*

Parmi les nombreux toponymes cités dans les documents en annexe, le lecteur aura reconnu la Sauvenière, Creppe, Winamplanche, la Vêckée (Vecquait), Vêqueterre (Vexsker), Marteau (Marteau Goffin)<sup>20</sup>; d'autres sont plus malaisés à situer: nous en retrouvons peu sur les cartes et dans les ouvrages consacrés à l'histoire de Spa. Cependant ceux-ci sont suffisants pour délimiter le terrain concédé dans trois directions: à l'est, le ruisseau de la Sauvenière; au sud, la Vêkée; à l'ouest, le ruisseau du Vieux Spa. Quant aux lieux-dits, sur la carte de Spa dressée par Jean de Walque, nous avons trouvé:

- la Grosse Pierre au-dessus de l'ancien champ de tir;
- un lieu-dit Picherotte, au-dessus de l'arboretum dans le bois des Minières;
- l'ancienne Fagne des Mousseux, proche du pavillon sur l'ancien chemin menant de Spa à La Gleize;
- "La petite Maubaie" est devenue le Mambaye, partie boisée se trouvant à l'ouest et le long du rui du Vieux Spa<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Paul BERTHOLET, *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>20</sup> L'historique de cet établissement a été fait par Pierre DEN DOOVEN in *La métallurgie au Pays de Franchimont- II. Winamplanche et Marteau*, Stavelot-Malmedy, 1980, p. 12-26

<sup>21</sup> Georges BARZIN, *Sac au dos avec Erard de la Marck*, Verviers, s.d., p. 51.

Sur la carte de l'I.G.N. 49/3-4 "Louveigné-Spa": le lieu-dit "Les Aunais".

La consultation de la *Toponymie de Spa*<sup>22</sup> réalisée par Jules Antoine, nous a donné quelques compléments:

- "Lu pih'rote" est citée en 1574 et 1581: "Toponyme très connu, désigne un ruisseau peu important. A Spa, c'est un mince filet d'eau, mais il se gonfle très rapidement. Une promenade y a été tracée: la "promenade des Artistes". A cet endroit d'ailleurs, "lu pih'rote" porte le nom de "Ruisseau des Artistes". La poésie garde ses droits! (La "Promenade des Artistes" fut créée en 1810 - Voir Thomas CUTLER, *Spa dans son passé*, p. 115-116).
- La fontaine de Creppe, citée en 1577, *emprès le Warixhais et fontaine de Creppe en lieu condist "en Chaisneaux"*. (p. 120).
- Lu ru d'Crêpe, cité en 1455 (p. 116). - Sclessin, *dessoub la forge Selessin*, en 1675 (p. 97). - Hencinpreit, en 1493: *deux prés devant le nu marteal*; 1581, *thier de Hencinpreit joindant vers midy à chemin tendant de Spau alle Winamplanche* (p. 52 et 75). - Lu voye dès fornê, près de la rue Hanster.

Nous lançons un appel au lecteur qui pourrait situer quelques-uns des autres lieux-dits mentionnés dans les documents ci-dessous. D'avance, nous lui disons "Merci" et ne manquerons pas, dans un prochain numéro de la revue, de donner connaissance aux abonnés des renseignements ainsi obtenus.

\*

\* \*

## ANNEXES

### I

*Rendement, Accord désignation promesse et limitation faite pardevant nous la justice de Theux l'an 1569 le saisième jour de juin. Maire Englebert, eschevins Martin de Goe, Vathelet Jacob, Noël Poncelet et Lambert Boniver.*

*Comme puis naguair estant Sa Grâce R<sup>me</sup> de Liege en sa forte maison de Franchimont, luy fussent par les surceants<sup>23</sup> de sa marquisat de dit Franchimont estes présentées plusieurs requestes et signamment<sup>24</sup> par ceux du ban de Spa, partie d'ycelles, concernants les usages des sartages que*

<sup>22</sup> Nous remercions M. Jean Toussaint, responsable de la Bibliothèque communale, qui nous a facilité la consultation de cet ouvrage.

<sup>23</sup> Habitants.

<sup>24</sup> Plus précisément.

*desiroient avoir lesdits surceants affin pouvoir follener<sup>25</sup>, sarter et cultiver regon<sup>26</sup> et avoine ou autres fruicts<sup>27</sup> à eux propres sans malfaire; dont furnissant par sa ditte Grâce à leur ditte requeste après avoir sur ce deliberé, lettre authentique de composition tel que de mot à autre s'ensuit:*

## II

*Gerard de Groesbeck par la grace de Dieu, Evesque de Liege, duc de Bouillon, comte de Looz, marquis de Franchimont,*

*Scavoir faisons come nous estions puis naguaire en nostre pays et marquisat de Franchimont susdits, nous soyent par nos surceants et subiects d'yllecque estre présentées diverses requestes, bonnes parties d'ycelles concernantes les usages de nos bois et forrest d'illecque des sartages et labeurs que nos dits subiects à leur soustenement et nourriture demanderent de faire et autres choeses dependantes et semblables; à toutes lesquels, pour la brieveté du temps et por n'estre du tout l'affaire suffisamment instruit et informe et n'avoir eu illecque à la main les auditeurs de nostre Chambre des comptes, ny les registres, records, lettrages sentences et semblables papiers qui pouroient en diverses endroict dudit affaire, ne nous estoit lors possible de pourvoir et en ordonner; sommes présentement avec l'advis des dits de nostre Chambre des comptes comis et deputez, commettons et deputons par ceste presente nos très chers feaulx et bien aimes M<sup>e</sup> Nicolas Woestenrade, chanoisne de nostre cathedrale Eglise, Prevot de Saint-Paul conseiller, Jean de Lonchin nostre capitaine et officier du dit Franchimont et Ambroise Loiets nostre tresorier et receveur generale, leur donnant pouvoir, charge, commission et commandement expres par ceste presente de faire ordonner et statuer, promettre et conceder sur ces requestes susdittes et autres choses qui en dependent et chacunes d'ycelles que, comme dit est, ont en charge, tout et ainsy que pour le bien et avancement et commodites de nos pays et Table episcopale, et des suiects et surceants ils treuveront estre à faire par droict et raison, et comme nous en fions en eux et leur besoing<sup>28</sup> faire et ordonner ainsy et au surplus nous en faire rapport là et ainsy où*

<sup>25</sup> Pratiquer l'écobuage, *cf. supra*.

<sup>26</sup> "Regon - Variété ou sous-espèce de seigle d'hiver qu'on cultive en Ardenne de temps immémorial, surtout dans les *essarts*, et remarquable surtout en ce qu'elle tasse davantage que le seigle, de sorte que pour ensemercer une même étendue de terrain en *regon*, il ne faut employer que la moitié de semence qui serait nécessaire pour l'ensemencer en seigle. Cette variété ordinairement plus petite que le seigle commun est aussi plus blanche. Le chaume qu'elle produit est beaucoup meilleur et plus estimé pour la couverture des toits. Elle va se nommer *soile* dans la partie de l'Ardenne walonne qui avoisine". (Note de Laurent-François DETHIER reprise de notre article *Laurent-François Dethier folkloriste* paru dans les *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, tome XIX - N<sup>os</sup> 217-224, 73<sup>e</sup> année, 1995-1996, p. 5).

<sup>27</sup> Dans le sens "fruits de la terre".

<sup>28</sup> "Besoin faire = être nécessaire

*besoing serat; commandons par ce et ordonnons à tous nos officiers<sup>29</sup> et subiects de nostre pays quy ce regarderat que, à nos dits commis et que dit est faisant, ils obeysent et entendent diligement. Car notre plaisir est tel. Donne en nostre cité de Liege soub nostre nom et scel secreit le 14<sup>e</sup> jour de juin 1569.*

*Ainsy signe: Gerardus*

*et par dessoub escrit: Par commandement expres de mon tres redoubte Seign<sup>r</sup> et prince, de la Bricque.*

### III

*Suivant laquelle, yceux deputes avec nous la justice et plusieurs surceants dudit ban de Spa, que pour designer les limites dedans lesquels iceux dits surceants pourront franchement et librement follener, sarter et charuer sans meffaire aux conditions suivantes:*

*Premierement commençant à l'eau qui devalle du coste vers le Sard audit Spa<sup>30</sup>, et d'ycelle allant jusques au rieu qui descend de la Sauvenier; montant vers la ditte Sauvenier jusques à un chaisne lequel fut lors marque de trois croix aux deux costez; de là tirant<sup>31</sup> vers le thier sur une arbre ou autre chaisne qui est aussy semblablement marque; par delà allant sur une grosse pierre huict à neuff pieds large en quareur<sup>32</sup>; et d'ycelle pierre montant sur une meslée<sup>33</sup> sauvage croissante dedans des fourneaux<sup>34</sup> nouvellement faicts ainsy marque; de là allant sur une grosse platte pierre de cincque à six pieds large en quareur; de là allant droicte ligne jusques au lieu delle Pixherotte sur une blanche espine<sup>35</sup> et ung onneaux<sup>36</sup> là aupres qui furent pareillement marques croissant auprès du dit rieu; de là allant sur une grosse pierre estant entre deux chemins qui s'appelle la voye de Mousiux; et de là tirant vers la fagne Moreau au present possedée par Joachim du dit Spa sur le clusin<sup>37</sup> de la ditte fagne au coste d'enbas vers Spa; et de là allant en prenant*

<sup>29</sup> Personnes pourvues d'un office, d'une charge.

<sup>30</sup> Le Wayai

<sup>31</sup> Allant en droite ligne.

<sup>32</sup> Aire d'un carré ayant 8 à 9 pieds de large.

<sup>33</sup> Pommier

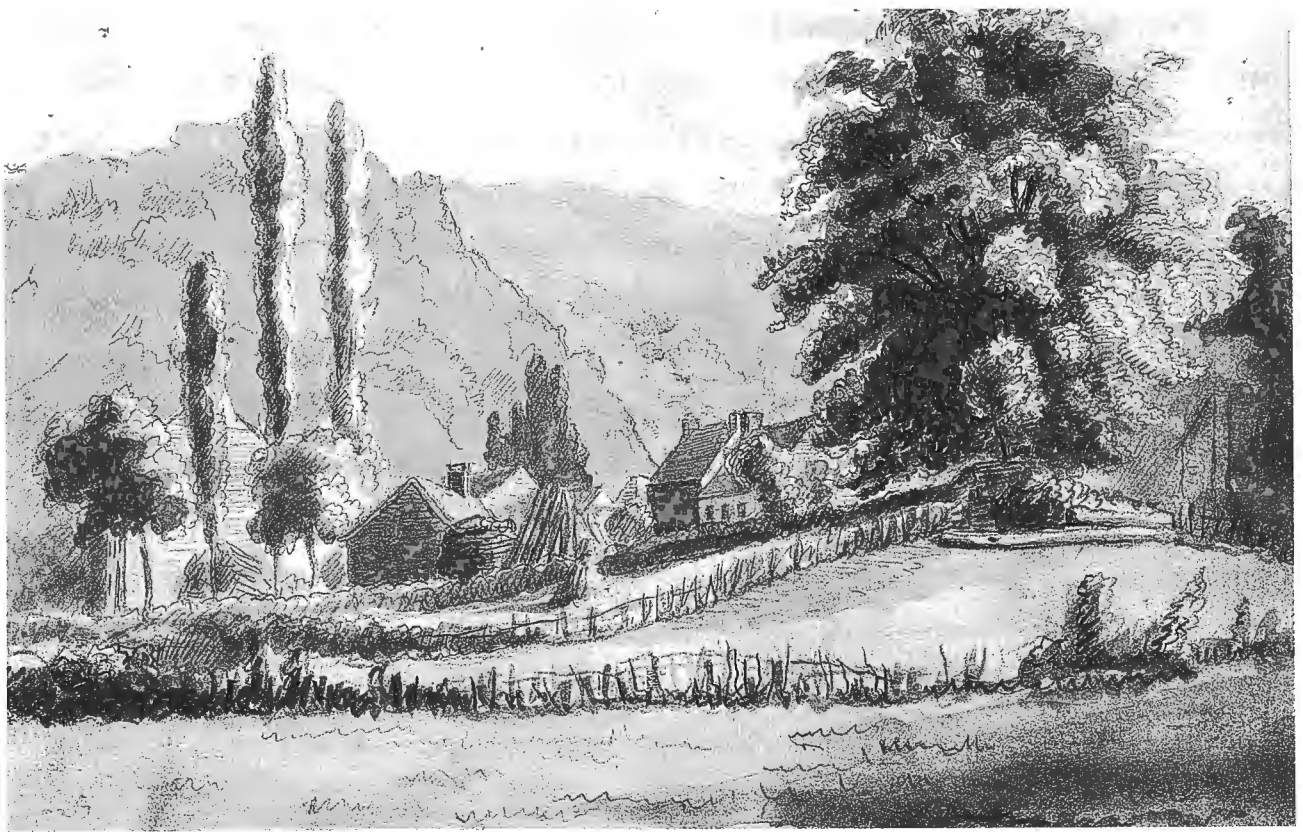
<sup>34</sup> Il s'agit des fourneaux destinés à donner le charbon de bois. Cfr Pierre DEN DOOVEN, *L'art de charbonner et les délits de forêts au Pays de Franchimont*, Stavelot-Malmedy, 1978.

<sup>35</sup> Aubépine

<sup>36</sup> Aulne

<sup>37</sup> Selon L. REMACLE, *Documents lexicaux extraits des archives de Stoumont, Rahier, Francorchamps*, Faculté de .... Université de Liège, fasc. 205, 1972, p. 67: "CLOZIN ou CLUSIN, clôture, haie vive formant limite. Selon E. RENARD, *Toponymie de la commune de Louveigné*, n° 8 des *Mémoires de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie (Section Wallonne)*, Liège, 1957, p. 56: "Terme archaïque: lieu où l'on trouve du bois de clôture".





*Dessin de Louis Midrez, « Le Clusin en 1850 ». Coll. Musée de la Ville d'eaux.*

*pied à ung gros chaisne qui croist en la dite fagne sur ung autre chaisne stallon<sup>38</sup> croissant et joindant alle pierre le Boghot lequel est ainsy marque du coste vers Creppe; et de là allant sur une autre petit chaisne croissant là auprès entre deux chemins allant avant du coste du dit Creppe sur une autre chaisne ainsy marque; de là descendant vers le dit Spa sur trois autres chaisnes croissants l'ung devant l'autre ainsy marque jusques au rieu de la petit Manbaye sur une onneau illecque croissant et jusques à un stallon de chaisne ung petit pas delà le dit rieu ainsy marque; de là remontant suivant le dit rieu jusques à l'opposite des heritaiges du dit Creppe, ce qui est forest du coste vers le dit Spa, vennant jusqu'au chemin qui vient du dit Creppe à Spa et joindant au bois Estienne qui descent sur le chemin qui tend du dit Spa à la Winanplanche.*

*Item pourront aussy follener et sarter ce qui est trouve entre le lieu delle fonteine delle Creppe et les heritaiges de Spa descendant en bas jusques aux prairies du coste vers la Vexsker et ce qui est entre le dit Bois Estienne et le rieu de la ditte fonteine, sans nullement pouvoir ou devoir entrer plus avant en forrest à peine d'encourir les amendes contenues dans les reformatiions<sup>39</sup> des bois; parmy rendant à sa ditte Grâce Serenissime et à ses successeurs Evesques du dit Liege la neuffieme jarbe<sup>40</sup> de tels grains qui croistront ès limites sans fraude; veoir entendu qu'ils ne deveront reclore les dits lieux qu'ils cultiveront des bois procedants<sup>41</sup> des dits forrests qu'à peine d'encourir les amendes statuées et reformatiions de l'an 1551 concernants les bois et forrests.*

*De laquelle concession Pirotte le Crotteux avec Remacle fils de feu Jean Wilheume de Spa, soy disants avoir charge de la communaulte de Spa et en presence de la justice d'illecque, ont renonce au procès par eux, ceux du ban de Sard et Jalheau pieça<sup>42</sup> intenté contre Henry Conrard, lors officier dudit Franchimont et partie faisant pour sa ditte Grâce, pendante par devant le Conseil ordinaire indecide concernant les forrests, veoir sans pour ce vouloir resilier aux droycts d'aysemence qu'ils ont esdits forrests, dont ils protestent; et la mesme promirent de payer et contenter audit Henry Conrard en recompense<sup>43</sup> des despens par luy soustenus en demandant les dits proces la somme de soixante dalleurs<sup>44</sup> à payer la moitié dedans le Noël prochain et l'autre moitié à la Saint Jean Baptiste<sup>45</sup> lors après retennant par le dit prince tant pour luy que pour ses*

<sup>38</sup> Stalon (wallon) = Baliveau, arbre réservé dans la coupe d'un bois taillis, pour le laisser croître en futaie.

<sup>39</sup> Nouvelle réglementation.

<sup>40</sup> Gerbe

<sup>41</sup> Faisant saillie.

<sup>42</sup> Il y a longtemps

<sup>43</sup> Compensation

<sup>44</sup> Daller, monnaie de l'Empire.

<sup>45</sup> Le 24 juin; selon le calendrier Julien, le solstice d'été se situait à la Saint Jean-Baptiste et la Noël correspondait au solstice d'hiver. Ces fêtes étaient traditionnellement des échéances de paiement.

*successeurs Evesques du dit Liège puissance et autorité de pouvoir dedans les dites limites designes faire rendages et accenses heritables à ceux quy en voudront accenser comme il enst peu faire arrois<sup>46</sup> et avant tels limites accordées en cas raisonnable.*

*Entendu que l'officier dudit Franchimont deverat mettre l'ordre et provision que les autres mannans hors dudit ban ne pourront ès limites susdittes venir sarter ou follener. Qui fut le tout mis en garde.*

*L'an susdit, le 19<sup>e</sup> jour de juillet, mayeur Englebert, eschevins Presseux, Goe et Noël.*

#### IV

*Comme les surceants du dit ban de Spa eussent aux dits commis et deputez de sa ditte Grâce Serenissime remonstre et desire d'avoir licence et qu'on leur volsist permettre de follener ès fagnes du dit ban de Spa qui n'y avoit point de bois croissant qui fust droict<sup>47</sup>.*

*Le saisième jour de juin dernier présents yceux dits deputes anciens prins et subiect de remonstrer à sa Grâce et à ceux de sa chambre des comptes, que pour après leure résolution en ordonner suivant qu'yceux deputes executant la charge à eulx conferee ont, aux dits surceants du ban de Spa, concedé et accordé puissance et autorité de pouvoir follener, sarter et charuer veoir aux conditions predittes ès lieux sequents<sup>48</sup>:*

*Premier, ce qui est entre la Sauvenier et le ban de Sard et constoyant le dit ban de Sard jusques alle voye delle Vecquait faisant l'entre deux de la Marquisatte et la terre de Stavelot et jusques à la fagne le Richa; de là retournant et constoyant la ditte voye delle Vecquait jusques à la fagne du Corteau et mesme la ditte fagne le Corteau avec la fagne dessus Selsinne, entendu touttefois là où il n'y aurat plus de bois et sans toucher à yceux bois ny aussy pour renclorre leur regon et avoines des bois du dit forest comme predict est sur les peines comminees<sup>49</sup>.*

*Item ont aussy accordé aux surceants dudit ban de Spa et signamment à ceux de la Winanplanche qui sont residents sur le ban du dit Spa, premier commenceant au bois Delheid allant joindant à Herinpreit; vennant de là sur le costeau d'ycelle heid<sup>50</sup> costoyant le forrest se*

<sup>46</sup> Tracer le premier sillon pour labourer.

<sup>47</sup> Qui était en futaie.

<sup>48</sup> Suivants.

<sup>49</sup> Annoncées avec menaces.

<sup>50</sup> Versant boisé d'une colline

vennant rendre droict à la Croisée voye du costé vers Spa à ung acquis<sup>51</sup> qui se nomme l'acquit Pirotte Andry dessoub joindant au chemin qui tend du dit Winanplanche à Spa; et de là devalant le chemin qui descend au fourneau de Sola<sup>52</sup> que possède Colin Moreau et consors sur le bout de l'heritaige qui fut à feu Collin le Nivelles<sup>53</sup> tout ce et de quant qui se trouve dessoub la ditte heid de Herinpreit et la ditte voye de Forneau jusques aux heritaiges dudit Spa, Marteau Goffin et laditte Winanplanche sans toucher nullement au bois plus avant; rendant à sa ditte Grâce la neuffième jarbe comme predit est. Qui fut le tout mis en garde.

Estoit signé: Martin de Goe

A. Doms

---

<sup>51</sup> “Un acquis est une portion de terrain acquise par rectification de limite”, selon Jules FELLER, *Toponymie de Grand-Rechain* in *B.S.V.A.H.*, vol. 22-24, 1931, p. 144. - Selon Louis REMACLE, *Toponymie des communes de Stoumont, Rahier et Francorchamps*, in *B.C.R.T.D.*, tome 49 (1975), p. 91: *Acwis*: Pour le sens, cfr VITRIER, *Toponymie de Sart*, 38, qui, se fondant sur un texte de 1631, interprète *acwi*, terre cédée par le Prince à un manant moyennant une rente annuelle et transmissible par héritage; Boileau, 2, 186 (*acwis*, bien-fonds obtenu par acquisition).

<sup>52</sup> “Un fourneau, une forge et une venne en Hola” - Cet ensemble se trouvait à l'emplacement actuel de la propriété Enkart et du grand magasin A Delhaize, Avenue Reine Astrid. Historique de cet établissement métallurgique par Pierre DEN DOOVEN, *La métallurgie au Pays de Franchimont - Généralités - I. Les forges de Spa*, Stavelot-Malmedy, 1979, p. 47-49

<sup>53</sup> “En 1537, Colin Nyvelle, de Spa, cède à Mathy Counet et Johan Piemme, de Spa également, la moitié de la forge de Hola et ses appendices joindant d'un costé à forest de Monseigneur et de l'autre alla voye qui vat de Marteau à Spau. Pierre DEN DOOVEN, *Idem*, p. 48 et 79, n. 8.

**LA TROISIÈME ÉDITION DES *AMUSEMENS DES EAUX DE SPA***

**DE JEAN-PHILIPPE DE LIMBOURG**

par Paul BERTHOLET

(suite)

**Reliques d'Aix-la-Chapelle:** p. 172-174: Il y a les grandes et les petites reliques. On ne voit les grandes que tous les sept ans. Le compte septenaire est déjà un compte mystique: c'est un des comptes pythagoriciens. Cette rareté rend la cérémonie plus merveilleuse. Elle y attire des dévots aussi bien que des curieux de tous les environs et même une procession de la Hongrie (je crois aussi de la Bohème). L'empereur Joseph II a aboli cet usage.

La rareté et du mystérieux sont des moyens de maintenir la curiosité de les voir. Elle tente jusqu'aux têtes couronnées; ce sont les seules auxquelles on les montre en tous temps. Elles doivent quitter l'incognito. C'est ainsi que l'an 1780, le comte de Haga dans son voyage à Spa s'arrêta à Aix et demanda à les voir. Mais un comte de Haga ne pouvoit jouir de cet avantage. On lui fit sentir que c'étoit une prérogative royale. Alors le Roi de Suède ne perdit pas cette curiosité et comme tel on s'empressa à le satisfaire<sup>74</sup>.

Les grandes reliques consistent dans la robe blanche de la Ste Vierge, les langes de Jésus-Christ, le linceul de Jésus-Christ pendant en croix, le linge où la tête de St Jean-Baptiste fut enveloppée après sa mort. Ces 4 pièces sont enfermées dans une châsse de vermeil garnie de pierres précieuses; outre ces 4 pièces, il y a dans cette châsse un petit coffret vermeil, sur lequel il est gravé ces mots *noli me tangere* [ne me touche pas]; cette légende a fait qu'on n'a jamais osé l'ouvrir.

**Statue de Charlemagne portée en procession à Aix-la-Chapelle:** p. 174: (Ils étoient précédés d'une Figure colossale représentant *Charlemagne*, décoré d'une énorme perruque, vêtu d'une longue robe de damas jaune, marchant d'un pas grave, au moyen d'un homme postiche caché sous la robe qui la porte sur ses épaules - en sorte qu'on diroit que c'est la statue même qui marche -, et qui par des ressorts, mûs à propos, fait tourner, de droite et de gauche, la tête de cette figure singulière ...) On porte la même figure le jour de l'ascension et le premier de septembre; ce jour en mémoire de ce que les protestants furent exclus de la Magistrature. Je trouve écrit de 16 pieds de

---

<sup>74</sup> Le roi de Suède voyageait incognito sous le nom de comte de Haga. Les mêmes informations sont reproduites par Albin BODY, *Gustave III, roi de Suède, aux eaux de Spa*, Bruxelles, 1879, p. 29, lequel s'appuie sur le *Tableau d'Aix-la-Chapelle*, Berg-op-Zoom, 1786, p. 23: voilà sans doute la source de J.-P. de Limbourg.

hauteur, je crois de 12; la tête est de cire, le corps d'osier, la couronne impériale sur la tête, la cathédrale sur le bras gauche et le sceptre à la main droite.

**Aix-la-Chapelle, fabrique d'aiguilles:** p. 174: Le croiroit-on? Une aiguille passe par une cinquantaine de travaux qui, la plupart, sont très curieux à voir<sup>75</sup>.

**Aix-la-Chapelle, lieu du couronnement de l'empereur:** p. 174: Aix-la-Chapelle étoit autrefois le lieu de couronnement des Empereurs. Depuis qu'il se fait à Francfort, Aix se contente d'y envoyer quelque peu de terre arrosée du sang d'un St Etienne qui y fut décapité, et l'empereur élu Roi des Romains debout sur cette terre, dite terre d'Aix, prononce son serment

**Chemin d'Aix-la-Chapelle à Spa:** II, p. 143: On ne compte que 7 lieues d'Aix-la-Chapelle à Spa par Limbourg, très mauvais chemin qui n'est plus pratiqué que par les gens de pied ou à cheval, par ceux qui connoissent la route; il y en a 9 par la chaussée, 2 de plus que par la mauvaise route de Limbourg<sup>76</sup>.

**Aix-la-Chapelle et Charlemagne:** II, p. 143: La tradition porte que la découverte des sources est due à charlemagne et qu'elles l'ont déterminé à y établir le siège de son Empire. On veut qu'étant à la chasse, égaré dans ce territoire, il en fit jaillir d'un coup de pied de son cheval un bond d'eau chaude, dont il fut émerveillé. Cette idée ne seroit-elle pas venue, comme je le crois remarqué (*Esprit des Journaux*, mars 1793, p. 203) de la fable des Grecs, que l'hypocrène fontaine de béotie naquit d'un coup de pied du cheval pegase. Un peu de merveilleux en tout...

**Eaux d'Aix-la-Chapelle:** p. 176: Voir Sydenham, *Opera méd.*, p. 790. Il dit que les bains d'aix-la-chapelle furent gelés l'an 1709, ce qui, vu l'extrême chaleur de ces Eaux, paroîtroit incroyable s'il n'étoit attesté par un homme de ce mérite. Je n'ai pas trouvé cette remarque dans mon édition de Sydenham.

<sup>75</sup> "Il s'y fait [à Aix] un commerce considérable d'éguilles, dont ils vendent la plus grande partie comme éguilles de Paris". P. BERTHOLET, *Les industries d'Aix-la-Chapelle, Eupen, Hodimont, Maestricht, Montjoie, Stavelot-Malmedy, Verviers et de leurs environs, vues par un négociant français vers 1755*, in *B.S.V.A.H.*, t. 61, p. 128-129.

<sup>76</sup> Les diverses chaussées (elles passaient alors sur les territoires de souverains différents) allaient d'Aix à Spa en passant par Battice, Hodimont, Verviers et Theux. A. FAIRON, *La chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle et les autres voies de communication des Pays-Bas vers l'Allemagne au XVIII<sup>e</sup> s.*, in *B.S.V.A.H.*, t. 12, 1912, p. 23-183.

La chaleur de la grande source est de 136 degrés de Fahrenheit, ou 50 de Réaumur. Mr Monnet dit le bain de l'Empereur à 51 degrés. Ash, son ouvrage<sup>77</sup>, et *Gazette Salulaire*, 12 février 1789.

**Docteur Asch, analyse des eaux et politique:** Couverture: en 1787, le Dr Asch vient à Aix et à Spa pour analyser, suivant les principes de la chimie moderne, les Eaux et autres des environs, de la part de Mr Banck, président de la Societé Royale [de Londres] pour en faire rapport dans les Transactions politiques et par un Traité en particulier.

**Chaleur de l'eau bouillante:** p. 178: Il y a des physiciens qui portent la chaleur de l'eau bouillante seulement à 80 degrés de Réaumur et à 212 de Fahrenheit - 85 de Réaumur, c'est 212 de Fahrenheit. Quelques-uns disent au 56 de Réaumur ou 152 de Fahrenheit<sup>78</sup>.

**Chaleur d'eaux thermales:** p. 178: Je trouve dans le *Journal de Médecine*, janvier 1786, p. 105, que le thermomètre de Réaumur a pris 65 degrés dans le grand puits, 63 dans celui de la croix et 58 dans le puits quarré des Eaux thermales de Neris dans le Bourbonnais<sup>79</sup>; mais l'auteur d'un mémoire sur ces eaux, dans ce journal, M. Philippe apothicaire à Monthien, ne porte leur chaleur qu'à 45, à 38 et à 30 degrés de ce thermomètre en 1783, et encore de même en 1784<sup>80</sup>. De sorte qu'il y a un doute sur les précédentes observations de M. Michel cité par M. Philippe.

N.B. Dans l'essai sur l'art d'imiter les Eaux minérales par M. du Chanoy pag. 203 etc<sup>81</sup>, on trouve une table du degré de chaleur de diverses eaux thermales, où celles de Neris en Bourbonnais sont à 65, 63, 58, 62, 61, 60; une source au pays de foix<sup>82</sup>: 64; celles d'aix, grand bain: 51, borset [Borcette]: 60, autres sources: 30, 40. Voir si cette table est juste ou copiée sur les précédentes.

<sup>77</sup> John ASCH, *Experiments and Observations, to investigate by chemical Analysis, the medicinal properties of the mineral waters of Spa and Aix-la-Chapelle [...]*, Londres, 1788. Cfr L.-F. DETHIER, *Le Guide des Curieux qui visitent les eaux de Spa...*, 2<sup>e</sup> éd. par J.-L. Wolff, 1818, p. 71, 95-96 et dépliant.

<sup>78</sup> Le point d'ébullition de l'eau varie avec la pression atmosphérique, mais celle-ci ne peut justifier les différences constatées par J.-P. de Limbourg; sans doute faut-il voir là des défauts dans les instruments de mesure (thermomètre), ou une imprécision de vocabulaire (par exemple, l'eau **frémit** à 80° de Réaumur), ou une erreur de choix d'échelle. Selon le thermomètre utilisé, l'échelle des degrés est différente: les degrés de congélation et d'ébullition de l'eau sont respectivement de 0° et 84° pour Réaumur, 0° et 100° pour Celsius, 32° et 212° pour Fahrenheit.

<sup>79</sup> Nérès-les-Bains, au sud-est de Montluçon, département de l'Allier en France. Les eaux y sont hyperthermales (53° Celsius) et radioactives; trois sources y étaient alors connues: le Grand Puits de César, le Puits de la Croix et le Puits Quarré. E.J.B. BOUILLON-LAGRANGE, *Essai sur les Eaux minérales*, Paris, 1811, p. 292.

<sup>80</sup> Ces dernières valeurs paraissent plus correctes, ces eaux étant, en 1811, à 53° Celsius, c'est-à-dire 42,4° Réaumur.

<sup>81</sup> M. DU CHANOY, *Essais sur l'art d'imiter les eaux minérales...*, Paris, 1780, p. 203-209.

<sup>82</sup> Foix: chef-lieu du département de l'Ariège en France.

Couverture, pour la p. 179: Du Traité de Mr Carrere, 1756, dans les monts pyrénées, les Eaux d'arles font monter la ligne du thermomètre de Réaumur à 57 ½ degrés; celles d'olette à 70; celles de cerdagne et de preste à 38 ½; de vernet à 48; celles de Molitz à 33, de nousa à 20, de Nyer à 19<sup>83</sup>.

**L'empire germanique:** II, p. 144: L'Empire n'a de force et de valeur que quand toutes ses parties sont bien unies et tirent à une même corde sous un seul chef; toujours il échouera quand il sera traversé ou vendu par de ses membres; divisé, il est moins que rien.

Le Pays de Liège est de l'Empire qui est divisé en 9 cercles, auparavant en 10, celui de Bourgogne, qu'on y comprend encore à quelques égards. C'est à ce titre que l'Empereur a agi pour l'Empire dans la révolution.

L'Empire est une vaste monarchie, dont l'Empereur est le chef. Il est divisé en 9 cercles et chacun de ces cercles en plusieurs provinces, ou divisé en beaucoup de souverainetés qui relèvent de l'Empereur, la plupart sont monarchiques, quelques-unes républicaines, comme Aix-la-Chapelle, d'autres mixtes, comme Liège.

**Prise des eaux, rosée:** p. 199: Il est à propos de ne pas attendre la chaleur pour boire les Eaux; ainsi ceux qui n'en boivent que des sources éloignées, ou qui, avant d'aller à celles-ci, ne prennent qu'un ou deux verres du pouhon, font bien de partir à 5 ou 6 heures au plutard dans les longs jours d'été; mais les personnes qui sont bornées à celles du pouhon; ou qui s'y arrêtent par complaisance, trouvent, dans la succession continuelle des Arrivans, de quoi se procurer de nouvelles connaissances.

Il seroit pourtant un autres abus que de se rendre aux fontaines aussitôt au lever du soleil, avant la dissipation et l'absorption, par l'air, de la rosée, sorte de vapeur, qui est, elle, sortie de terre, par un reste de sa chaleur, et même des végétaux, et condensée par le froid de la nuit. Il faut près d'une heure et plus ou moins suivant les temps pour que cette vapeur disparoisse, et c'est alors le temps le plus convenable pour aller boire les eaux sans danger et en profitant de l'air purifié de la plus belle partie du jour.

**Heure de la fin des promenades, humidité du soir:** p. 201: On ne prolonge guère la promenade au-delà de 7 h ½ du soir, parce que le serein - cette vapeur froide et humide qui s'exhale de toutes parts et qui avec celles exhalées du soir et fixées par le froid de la soirée - est très nuisible et dangereux; il l'est d'autant plus à Spa que les humeurs, par la vie active qu'on y mène, sont plus en

---

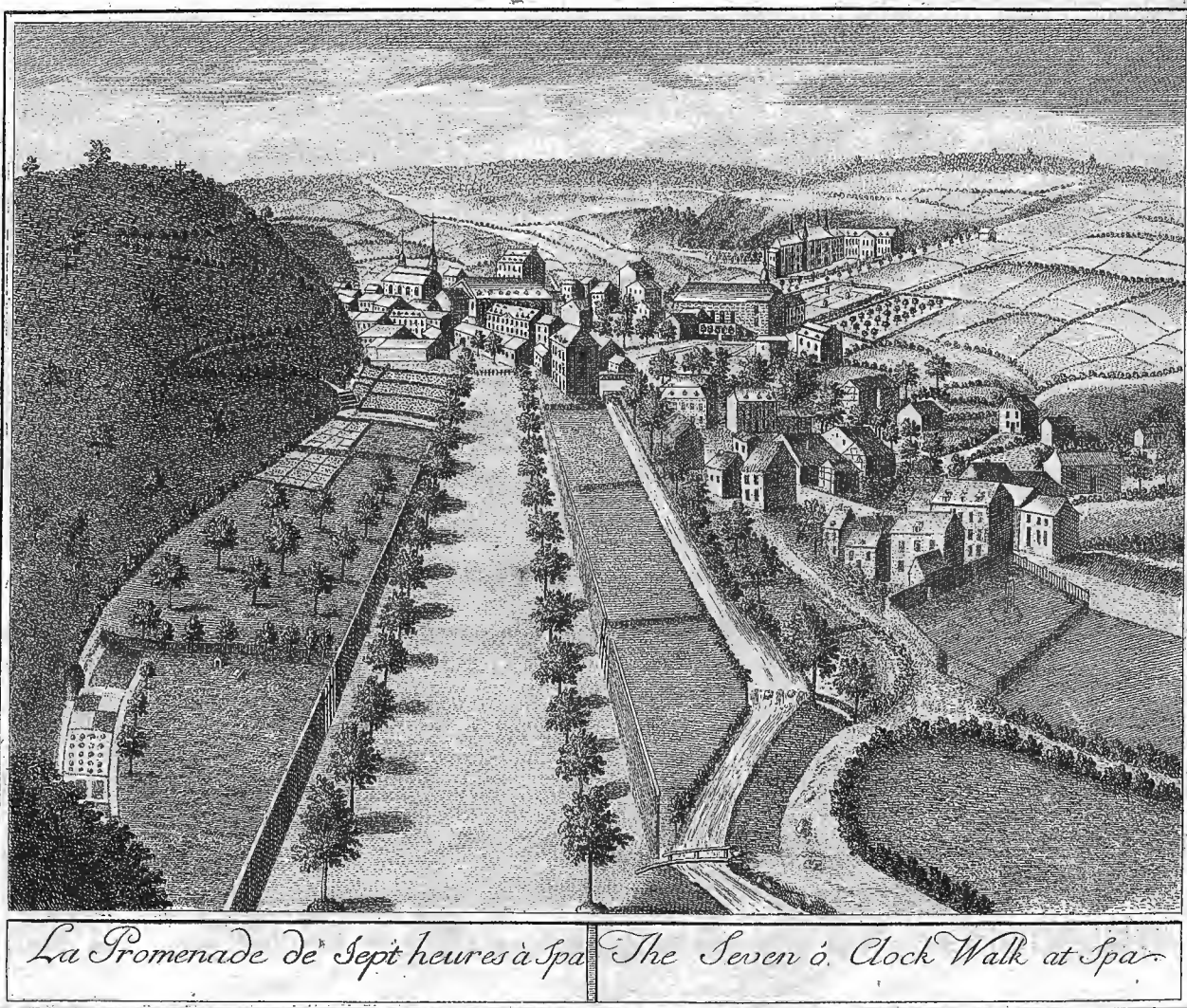
<sup>83</sup> Toutes ces sources thermales d'eaux sulfureuses se trouvent en France, dans l'ancienne province du Roussillon, actuellement département des Pyrénées Orientales (chef-lieu: Perpignan). E.J.B. BOUILLON-LAGRANGE, 1811, p. 92, 165, 272, 298, 299, 325, 344, 397.



mouvement qu'ailleurs et que les arbres et autres végétaux la chargent de vapeurs qui se condensent par le froid de cette partie de la journée, et d'un air méphitique que les végétaux produisent à l'ombre, tandis qu'au soleil ils produisent de l'air pur propre à corriger l'air vicié.

**Bals et spectacles:** p. 202: On y a bal ou spectacle tous les jours; les bals commencent vers 8 heures du soir, à la Redoute les lundi et jeudi; et au Waux-Hall les samedis, et depuis le 15 de juillet jusqu'au dernier d'août aussi les mercredis; les autres jours, savoir le mardi, le vendredi et le dimanche, c'est spectacle, et les mercredis avant le 15 de juillet et depuis le 1 de septembre. A l'issue du spectacle, il y a assemblée à la Redoute, où elle se tient aussi aux extrémités de la saison.

(à suivre)



Gravure de H. WILKIN parue dans la 2<sup>e</sup> édition des « Amusemens (sic) des eaux de Spa » de J. Ph. de LIMBOURG, 1782.